



**CHAMBRE DES COMMUNES  
CANADA**

**NOTRE PRIORITÉ LA PLUS HAUTE :  
L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE DES  
AUTOCHTONES AU CANADA**

**Rapport du Comité permanent  
des affaires autochtones et du développement du  
Grand Nord**

**Le président  
Colin Mayes, député**

**FÉVRIER 2007  
39<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>RE</sup> SESSION**



---

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

Les transcriptions des réunions publiques du Comité sont disponibles par Internet : <http://www.parl.gc.ca>  
En vente : Communication Canada — Édition, Ottawa, Canada K1A 0S9

**NOTRE PRIORITÉ LA PLUS HAUTE :  
L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE DES  
AUTOCHTONES AU CANADA**

**Rapport du Comité permanent  
des Affaires autochtones et du développement du  
Grand Nord**

**Le président  
Colin Mayes, député**

**Février 2007  
39<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>RE</sup> SESSION**







# **COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD**

a l'honneur de présenter son

## **SIXIÈME RAPPORT**

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié l'éducation postsecondaire des autochtones au Canada. Après avoir entendu les témoignages, le Comité a convenu de présenter le rapport suivant à la Chambre :



# TABLE DES MATIÈRES

---

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS.....	xi
LEXIQUE.....	xvii
AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT .....	xix
UNE PRIORITÉ ABSOLUE : L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE DES AUTOCHTONES AU CANADA.....	1
I. INTRODUCTION .....	1
A. La décision et la démarche du Comité .....	1
B. Le contexte.....	1
II. CONTEXTE .....	3
A. Généralités.....	3
B. Bref historique du Programme d'enseignement postsecondaire du Ministère..	4
C. Quelques chiffres .....	5
1. Facteurs démographiques.....	6
2. L'écart.....	6
3. Financement des études postsecondaires .....	7
4. Étudiants subventionnés .....	7
D. Rapports antérieurs sur l'éducation postsecondaire des Autochtones.....	8
III. CE QUE LE COMITÉ A ENTENDU .....	9
A. Créer des résultats positifs.....	10
B. Les défis qui demeurent.....	14
1. Le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire .....	15
a. Le soutien financier aux étudiants .....	15
b. Collecte de données et suivi des apprenants des Premières nations ....	20

c. Attribution et distribution des fonds du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire .....	23
2. Autres grandes questions.....	25
a. Le programme d'aide aux étudiants indiens et les établissements d'enseignement postsecondaires sous contrôle autochtone .....	25
b. Accès aux programmes d'études postsecondaires .....	28
c. Formation professionnelle .....	30
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU COMITÉ.....	32
Créer des résultats positifs .....	35
Soutien financier des étudiants.....	37
Collecte de données et suivi.....	39
Attribution et distribution des fonds du PEP .....	42
Autres grandes questions .....	43
Le Programme d'aide aux étudiants indiens.....	43
Accès aux programmes d'études postsecondaires .....	46
Formation professionnelle .....	47
CONCLUSION .....	48
ANNEXE A : RÉALISATIONS DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE .....	49
ANNEXE B : RAPPORTS CONSULTÉS PAR LE COMITÉ .....	57
ANNEXE C : LISTE DES TÉMOINS .....	65
ANNEXE D : LISTE DES MÉMOIRES .....	67
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT .....	69

# SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS

---

## RECOMMANDATIONS

### **Créer des résultats positifs**

1. Le Comité recommande que le Ministère, en étroite collaboration avec les intervenants autochtones et non autochtones, crée une banque de données nationale sur le Web, accessible par Internet, pour que les renseignements concernant les programmes et les initiatives qui ont connu du succès dans le domaine de l'éducation postsecondaire autochtone soient largement accessibles aux organisations, collectivités et étudiants autochtones de même qu'aux établissements d'enseignement autochtones et non autochtones;

que cette banque de données comprenne des renseignements sur les initiatives heureuses élaborées par les trois segments de la population autochtone, à savoir les Premières nations, les Inuit et les Métis;

que le Ministère fasse en sorte que les renseignements au sujet de cette banque de données de même que les rapports annuels faisant état de son contenu, soient largement diffusés.

### **Soutien financier des étudiants**

2. Le Comité recommande que le plafond annuel de 2 % imposé à l'égard de l'augmentation des fonds consacrés au Programme d'enseignement postsecondaire du Ministère soit éliminé immédiatement;

que les augmentations consenties par le Ministère à l'égard des fonds consacrés au PEP se fondent sur les coûts réels associés aux différents volets du Programme et ne soient pas assujetties à des plafonds discrétionnaires;

que le Ministère considère comme une priorité l'octroi d'un soutien financier adéquat, dans le cadre du PEP, à *chaque* apprenant admissible des Premières nations et inuit et qu'il mette en place un plan pour répondre à cette priorité d'ici la fin de 2007, lequel devra comporter des mesures de mise en œuvre assorties de dates limites précises;

que le Ministère fasse en sorte que le soutien financier offert aux apprenants admissibles des Premières nations et inuits en vertu du PEP se fonde sur le coût réel des frais de scolarité, de déplacement et de subsistance, et soit indexé tous les ans en fonction de l'augmentation des frais de scolarité et du coût de la vie;

que le Ministère revoie les catégories de dépenses admissibles établies par le PEP pour s'assurer que les dépenses réelles couramment engagées par les apprenants admissibles des Premières nations et inuits soient remboursées. Ces dépenses peuvent comprendre, sans s'y limiter, les frais de garderie et les sommes déboursées pour des besoins spéciaux ou un hébergement spécial. Cette révision devrait avoir lieu immédiatement et être effectuée régulièrement par la suite.

3. Le Comité recommande que le budget du Ministère, pour 2007-2008 et les exercices suivants, soit accru de manière à tenir compte des dépenses supplémentaires associées à l'octroi d'un plus grand soutien financier à un plus grand nombre d'apprenants admissibles des Premières nations et inuits.

4. Le Comité recommande que le Ministère prenne des mesures immédiates, avec la collaboration de ses bureaux régionaux et des organisations administratrices des Premières nations et inuites, pour établir d'ici la fin 2007, l'identité des étudiants des Premières nations et inuits admissibles qui se sont vu refuser le soutien financier nécessaire pour entreprendre des études de niveau postsecondaire en raison de budgets insuffisants;

qu'un fonds spécial soit créé à seule fin de fournir à ces étudiants un soutien financier adéquat pour un an, et que par la suite, ces étudiants soient intégrés au nouveau régime que nous proposons;

que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien demande une autorisation spéciale ponctuelle à cette fin.

## **Collecte de données et suivi**

5. Le Comité recommande que la nouvelle politique et le nouveau cadre de gestion du Ministère prévoient des mesures précises, élaborées en étroite collaboration avec les bureaux régionaux et les organisations administratrices des Premières nations et inuits, pour recueillir des données sur le nombre d'apprenants des Premières nations et inuits qui sont admissibles au soutien financier ainsi que sur ceux qui en font la demande en vue de l'année scolaire suivante;

que la participation des organisations administratrices des Premières nations et inuites à l'élaboration de ces mesures soit financée par le Ministère;

que les mesures élaborées prévoient des dispositions pour accroître la capacité des collectivités des Premières nations et inuites et de leurs organisations administratrices de procéder à cette collecte de données elles-mêmes;

que les mesures de collecte de données établies dans la politique et le cadre de gestion du Ministère soient mises en œuvre par tous ses bureaux régionaux.

6. Le Comité recommande que le Ministère prenne des mesures immédiates, en collaboration avec des organisations autochtones spécialisées dans ce domaine, comme l'Institut de statistiques des Premières nations, pour créer et financer une banque nationale d'information et de suivi des données relatives au PEP;

que le Ministère et ses bureaux régionaux veillent à ce que toute l'information relative à la banque de données du PEP, notamment celle portant sur les mesures de protection des renseignements personnels, soit largement diffusée aux collectivités des Premières nations et inuites et à leurs organisations administratrices.

## **Attribution et distribution des fonds du PEP**

7. Le Comité recommande que la nouvelle politique et le nouveau cadre de gestion du Ministère établissent une méthodologie précise, élaborée en collaboration avec des organisations autochtones possédant une expertise de la question, à l'usage de tous les bureaux régionaux pour l'attribution et la distribution des fonds du PEP aux organisations administratrices des Premières nations et inuites;

que le Ministère fasse en sorte que toutes les organisations administratrices soient mises au courant de la nouvelle politique et du nouveau cadre de gestion ainsi que des lignes directrices connexes régissant l'attribution et la distribution des fonds du PEP;

que le Ministère, en collaboration avec les organisations administratrices, établisse des mécanismes permettant d'assurer le suivi de l'attribution et de la distribution des fonds du PEP.

## **Le Programme d'aide aux étudiants indiens**

8. Le Comité recommande que la nouvelle politique et le nouveau cadre de gestion du Ministère prévoient des mesures précises, élaborées en collaboration avec les organisations représentatives des établissements d'enseignement postsecondaire autochtones et non autochtones, pour la collecte annuelle de données précises sur les besoins de financement réels de ces établissements;

que le Ministère prenne des mesures immédiates, en collaboration avec les organisations représentatives des établissements d'enseignement postsecondaire autochtones et non autochtones, pour déterminer si l'attribution des fonds du PAEI est adéquate dans l'ensemble, et mettre au point une méthode de financement pour le PAEI qui soit fondée sur les besoins réels en matière de financement des établissements d'enseignement postsecondaire autochtones et non autochtones.

9. Le Comité recommande que le Ministère prenne des mesures immédiates pour faire en sorte que les fonds du PAEI soient accessibles aux programmes de niveau postsecondaire, par ailleurs admissibles, issus des territoires canadiens.

## **Accès aux programmes d'études postsecondaires**

10. Le Comité recommande que le gouvernement engage immédiatement des consultations avec la FNRA de même qu'avec les organisations représentant les Métis, la population non inscrite des Premières nations et les Autochtones en milieu urbain afin de mettre au point un plan de collaboration visant à fournir un soutien financier accru, y compris l'admissibilité et l'accès en vertu du PEP, à un plus grand nombre d'étudiants autochtones de niveau postsecondaire.

## **PROPOSITIONS**

1. Le Comité exhorte fortement le Ministère, dans le cadre de son examen actuel du PAEI, et en collaboration avec les organisations représentatives des établissements d'enseignement autochtones de niveau postsecondaire, à réévaluer soigneusement l'ensemble de ses pratiques actuelles de financement à court terme et à réfléchir en particulier à sa position actuelle à l'égard du financement de base.

2. Le Comité exhorte le ministre fédéral des Affaires indiennes, les représentants du Ministère et tout autre représentant de ministères fédéraux ayant des responsabilités en matière d'éducation à s'assurer que les questions relatives au financement ou à l'accréditation des établissements d'enseignement dirigés par des Autochtones sont soulevées lors de rencontres intergouvernementales sur la question de l'éducation postsecondaire des Autochtones ou de l'éducation postsecondaire en général, et à inviter les gouvernements provinciaux et territoriaux à y apporter des solutions.

3. Le Comité incite le Ministère à travailler en collaboration avec Ressources humaines et Développement social Canada afin d'élaborer une approche coordonnée visant les programmes de formation professionnelle et d'apprentissage des métiers destinés aux étudiants autochtones de niveau postsecondaire.

4. Le Comité presse le Ministère, en collaboration avec Ressources humaines et Développement social Canada et le Conseil d'éducation des Premières Nations, de remédier à cette anomalie qui affecte les étudiants autochtones inscrits au Québec dans des programmes de formation professionnelle.



<b>ANCA</b>	Association nationale des centres d'amitié
<b>APN</b>	Assemblée des Premières Nations
<b>CEPN</b>	Conseil en éducation des Premières Nations
<b>CPA</b>	Congrès des peuples autochtones
<b>EDRHA</b>	Ententes de développement des ressources humaines autochtones
<b>FNESC</b>	First Nations Education Steering Committee
<b>FNRA</b>	Fondation nationale des réalisations autochtones
<b>FNTI</b>	First Nations Technical Institute
<b>GCPA</b>	Grand conseil de Prince Albert
<b>NAIHL</b>	National Association of Indigenous Institutes of Higher Learning
<b>NS</b>	Nunavut Sivuniksavut
<b>PAENP</b>	Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire
<b>PAEP</b>	Programme d'aide à l'éducation postsecondaire
<b>PAEI</b>	Programme d'aide aux étudiants indiens
<b>PEP</b>	Programme d'enseignement postsecondaire
<b>PPECU</b>	Programme préparatoire à l'entrée au collège et à l'université
<b>UQAT</b>	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue



## AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT

---

À titre de président du Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord de la Chambre des communes, c'est un honneur pour moi d'avoir participé à l'étude du Comité sur l'éducation postsecondaire des Autochtones au Canada, et de déposer le présent rapport en son nom.

L'éducation a tellement d'importance. Nous voulons tous que nos enfants aient accès au meilleur enseignement possible, à tous les niveaux, et que les ressources en ce domaine soient abordables et adaptées à leurs besoins et à leurs aspirations. À cette fin, nous cherchons à éliminer les obstacles actuels et à prévenir ceux qui pourraient surgir. Nous sommes convaincus que tous les Canadiens, autochtones et non autochtones, partagent ces mêmes objectifs. Au cours des audiences, le Comité a appris que beaucoup de progrès a été accompli pour améliorer les possibilités et la qualité des ressources offertes aux Autochtones en matière d'enseignement postsecondaire. Malgré tout, il reste encore beaucoup à faire.

Il est rare qu'une question relevant de la politique gouvernementale fasse l'unanimité, mais celle de l'éducation des Autochtones fait exception à cette règle. En effet, tous les experts et porte-paroles de la fonction publique et du secteur privé, tous les Canadiens, autochtones ou non, s'entendent tout simplement sur une chose, à savoir qu'il faut absolument améliorer la scolarisation des Autochtones et que l'avenir de chaque Autochtone, de sa famille, de ses enfants, de sa collectivité, et celui de la société canadienne dans son ensemble, en dépendent. Le Comité est d'accord avec Roberta Jamieson de la Fondation nationale des réalisations autochtones, qui nous a dit : « [b]ien qu'il s'agisse d'un défi de taille, nous devons faire ce que nous pouvons, à notre époque, au cours de notre génération<sup>1</sup> ». Et nous abondons dans le sens du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non-inscrits, pour qui « de toutes les questions auxquelles nous travaillons, l'éducation est sûrement celle où l'erreur n'est pas permise<sup>2</sup> ».

C'est là le défi que nous avons à relever. Le prix à payer en cas d'échec sera beaucoup trop élevé en termes d'occasions perdues pour un trop grand nombre d'Autochtones, mais aussi pour le Canada. Le Comité est convaincu qu'il est possible, voire essentiel, de relever ce défi, et de se mettre à l'œuvre dès maintenant. Il nous incombe tous, désormais, de faire en sorte que les Autochtones du Canada aient toutes les chances voulues de s'instruire et disposent de toutes les ressources nécessaires pour réaliser leur potentiel.

---

<sup>1</sup> *Témoignages* devant le Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord (ci-après appelé « *Témoignages* »), 24 octobre 2006.

<sup>2</sup> *Témoignages*, 2 novembre 2006.

Au nom du Comité, je tiens à remercier tous les témoins qui ont comparu devant nous, souvent avec très peu de préavis, pour partager avec nous le fruit de leur expérience et nous faire leurs recommandations. Nous remercions aussi ceux qui nous ont fait parvenir des communications écrites pour nous éclairer dans notre travail. Les membres du Comité leur sont profondément reconnaissants de toutes leurs contributions.

# UNE PRIORITÉ ABSOLUE : L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE DES AUTOCHTONES AU CANADA

---

Lorsque je parle à mes chefs et aux conseils, je leur dis que nous avons des élèves de 14 et 15 ans qui vont très vite atteindre l'âge de 18 ou 19 ans et vouloir accéder à l'enseignement postsecondaire<sup>1</sup>.

**Keith Frame, coordonnateur de recherche,  
Grand Conseil de Prince Albert**

## I. INTRODUCTION

### A. La décision et la démarche du Comité

Étant donné l'urgence et le besoin incessant de trouver des solutions aux problèmes liés à la scolarisation des Premières nations, des Inuit et des Métis<sup>2</sup>, le Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord de la Chambre des communes a décidé, le 15 mai 2006, d'entreprendre une étude sur l'éducation des Autochtones du Canada. Le 14 juin 2006, après une série de séances d'information générale offertes par des représentants d'organisations autochtones nationales et du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le Comité a décidé de centrer son étude sur l'éducation postsecondaire des Autochtones.

Le Comité a donc convoqué huit audiences en juin, septembre et octobre 2006 pour étudier divers aspects de cette question, et rend compte aujourd'hui de ses résultats.

### B. Le contexte

La dernière étude du Comité sur la question de l'éducation postsecondaire des Autochtones remontait à 1989, alors que notre prédécesseur, le Comité permanent des affaires autochtones, avait entrepris un vaste examen des

---

<sup>1</sup> *Témoignages*, 28 septembre 2006.

<sup>2</sup> En vertu de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, les peuples autochtones du Canada comprennent les Indiens, les Inuit et les Métis. Dans le présent rapport, nous dirons « Premières nations » au lieu d'« Indiens », sauf indication contraire du contexte. Le terme « Autochtone » désigne collectivement les trois peuples distincts reconnus dans la Constitution.

changements apportés cette année-là au programme d'enseignement postsecondaire du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien<sup>3</sup>.

Le Comité sait que le Ministère procède actuellement, avec la participation de l'Assemblée des Premières Nations et de représentants inuits, à un vaste examen conjoint de ses politiques et programmes d'éducation, avec pour objectif de mettre en place une nouvelle politique et un nouveau cadre de gestion vers le milieu de 2007. Nous savons aussi que les renouvellements d'autorisation visant les programmes scolaires du Ministère doivent être faits avant la fin de l'exercice 2007-2008. Les membres du Comité estiment qu'il leur incombe, en raison de leur rôle de surveillance, de participer à ces démarches et de les influencer en temps utile.

Le Comité reconnaît qu'une réforme s'impose à tous les niveaux de scolarisation de la population autochtone. Les décideurs et les sociologues semblent tous insister en particulier sur la nécessité d'améliorer les programmes d'enseignement primaire (de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année) destinés aux élèves des Premières nations et inuits. Des représentants du Ministère nous ont confirmé qu'à l'heure actuelle « [l]e gouvernement met principalement l'accent sur l'éducation de la maternelle à la douzième année<sup>4</sup> ». La National Association of Indigenous Institutes of Higher Learning estime quant à elle qu'aucun volet de l'éducation autochtone ne devrait pas avoir préséance sur les autres :

Un débat vigoureux, mais inusité, a cours sur la question de savoir si le gouvernement devrait porter son attention sur l'éducation primaire et secondaire plutôt que postsecondaire. Dans le système d'éducation non autochtone, on ne tient pas ce type de débat lorsqu'on étudie les moyens de favoriser la réussite scolaire des élèves. La participation du gouvernement fédéral à l'éducation postsecondaire des Autochtones ne doit pas être une question de choix<sup>5</sup>.

Invité à donner son opinion sur cette question, Michael Mendelson du Caledon Institute of Social Policy a répondu : « tout ce que nous pouvons faire pour améliorer leur niveau d'éducation passerait devant presque tout ce que je peux imaginer [d'autre comme priorité] au Canada. ... [Ma réponse serait] les deux, je dirais<sup>6</sup> ».

---

<sup>3</sup> Ci-après appelé « le Ministère ». Le rapport du Comité des affaires autochtones, paru en juin 1989, s'intitulait *Examen des programmes d'aide aux étudiants du niveau postsecondaire du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien*.

<sup>4</sup> *Témoignages*, 19 octobre 2006.

<sup>5</sup> Lettre au Comité de Trevor Lewis, président de la *National Association of Indigenous Institutes of Higher Learning*, en date du 4 octobre 2006.

<sup>6</sup> *Témoignages*, 24 octobre 2006.

Le Comité pense lui aussi que les deux volets ne doivent pas s'exclure mutuellement. En faisant porter notre première étude sur le volet postsecondaire, nous voulons dissiper l'impression que les initiatives prometteuses et éprouvées font défaut dans le secteur de l'éducation postsecondaire des Autochtones. En réalité, les pratiques et les modèles qui font actuellement leurs preuves dans toutes les régions doivent être reconnus, soutenus et élargis. Le Comité veut aussi signaler certaines grandes préoccupations des étudiants et des éducateurs de niveau postsecondaire, qui sont tout aussi importantes et nécessitent de toute urgence des correctifs.

## II. CONTEXTE

### A. Généralités

L'éducation des apprenants autochtones est une responsabilité constitutionnelle partagée. De même, les apprenants autochtones n'ont pas tous accès aux mêmes programmes. Bien que l'éducation soit, en règle générale, une compétence provinciale en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867* (article 93), les « Indiens et les terres réservées pour les Indiens » sont de compétence fédérale (paragraphe 91(24)). La *Loi sur les Indiens*, instrument principal de l'exercice de ce pouvoir fédéral, prévoit l'instruction primaire et secondaire des jeunes qui vivent dans les réserves, que les cours soient donnés dans la réserve où à l'extérieur<sup>7</sup>. Selon la politique fédérale, cette compétence en matière d'éducation ne s'étend pas aux étudiants « inscrits » des Premières nations qui vivent hors réserve, ni aux étudiants métis ou aux étudiants « indiens non inscrits » qui ont accès aux mêmes programmes d'enseignement provinciaux que les autres résidents d'une province.

Le Ministère s'appuie sur le pouvoir que lui confère la loi pour financer l'éducation des apprenants des Premières nations de niveau primaire et secondaire. À ses yeux, cependant, le financement des études postsecondaires des étudiants des Premières nations, à l'intérieur et à l'extérieur des réserves, et des apprenants inuits<sup>8</sup>, relève davantage de la politique sociale. Paul Leblanc, alors sous-ministre adjoint principal, Politique socio-économique et opérations régionales, nous a dit que :

La *Loi sur les Indiens* parle de l'éducation de base, [soit] les niveaux primaire et secondaire, mais ne parle pas du postsecondaire. ... On considère les politiques de programmation du niveau postsecondaire comme étant discrétionnaires, comme étant le résultat des politiques du gouvernement qui veut aider les premières nations. ... Notre interprétation

---

<sup>7</sup> L.R.C. 1985, ch. I-6, articles 114 à 122.

<sup>8</sup> Depuis le jugement rendu par la Cour suprême du Canada en 1939, à l'effet que les « Eskimos » sont des « Indiens » au sens du paragraphe 91(24), le gouvernement fédéral assume la responsabilité des Inuit (*Re Eskimo*, [1939] R.C.S. 104). Cependant, les Inuits ne sont pas visés par la *Loi sur les Indiens*.

est qu'il n'y a rien dans la loi qui oblige une contribution au niveau postsecondaire, et qu'il n'y a rien dans la loi qui limite la possibilité de contribuer au niveau postsecondaire<sup>9</sup>.

Les membres du Comité savent que les Premières nations contestent vigoureusement cette façon de voir et soutiennent que : « [l']éducation (quel qu'en soit le niveau) est un droit ancestral et issu de traités qui est reconnu par la Constitution canadienne<sup>10</sup> ». Nous prenons acte de l'importance fondamentale de ce désaccord de longue date, mais nous ne sommes pas en mesure de résoudre la question juridique de fond qu'il soulève.

## **B. Bref historique du Programme d'enseignement postsecondaire (PEP) du Ministère**

Jusque dans les années 1940, les Premières nations qui s'inscrivaient dans un établissement d'enseignement postsecondaire devaient renoncer à leur statut d'« Indien ». Dans les années qui ont suivi, un certain soutien financier a été accordé aux étudiants des Premières nations et inuits désireux d'apprendre un métier ou d'acquérir une formation professionnelle de niveau postsecondaire. En 1968, le Ministère a créé un nouveau programme de formation professionnelle qui offrait également une aide financière directe au nombre relativement restreint d'étudiants des Premières nations et inuits fréquentant l'université ou le collège.

Le Programme d'enseignement postsecondaire des étudiants des Premières nations et inuits a bien évolué depuis ses modestes débuts en 1968. Dès 1977, un nouveau Programme d'aide à l'éducation postsecondaire (PAEP) a été créé pour encourager un plus grand nombre d'apprenants des Premières nations et inuits à faire des études postsecondaires. En vertu de ce programme, initialement administré par le Ministère, un soutien financier était offert à presque tous les étudiants admissibles, et neuf catégories de dépenses (dont les frais de scolarité, les livres, les frais de subsistance et de déplacement ainsi que des allocations spéciales pour diverses fins) étaient prises en charge. Le PAEP a fait l'objet d'une révision entre 1987 et 1989; et des règles provisoires se sont alors appliquées, afin notamment de lier le financement annuel strictement aux sommes prévues dans le Budget principal des dépenses et de mettre en place un système pour classer les demandes par ordre de priorité au moment des reports. En 1989, l'actuel Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP) a remplacé et modifié le PAEP. Ce sont ces modifications que le prédécesseur de notre Comité a étudiées en 1989. Entre autres changements, les catégories de dépenses prises en charge par le PAENP sont moins nombreuses, et les demandes peuvent être

---

<sup>9</sup> *Témoignages*, 5 juin 2006.

<sup>10</sup> Assemblée des Premières Nations. « Perspectives des Premières Nations en matière d'éducation postsecondaire », mémoire au Comité, 6 novembre 2006.

reportées à un exercice ultérieur si le budget de l'exercice en cours ne permet pas d'y donner suite.

Les deux autres volets du Programme d'enseignement postsecondaire du Ministère sont le Programme préparatoire à l'entrée au collège et à l'université (PPECU) et le Programme d'aide aux étudiants indiens (PAEI). Le PPECU a été approuvé en 1983 pour aider les étudiants des Premières nations et inuits qui ne satisfont pas à tous les critères d'admission aux programmes d'enseignement postsecondaire à suivre les cours de propédeutique donnés par les établissements d'enseignement postsecondaire. Créé en 1989 afin de regrouper tous les modes de financement existant sous un même programme, le PAEI soutient financièrement les établissements d'enseignement postsecondaire, autochtones et autres, afin qu'ils élaborent des programmes adaptés aux étudiants des Premières nations et inuits.

Les objectifs, critères d'admissibilité et limites de soutien financier de ces trois volets du programme du Ministère sont énoncés dans les *Lignes directrices nationales* du *Programme d'enseignement postsecondaire*. L'« enseignement postsecondaire » y est défini comme suit :

Les programmes d'enseignement postsecondaire sont des programmes d'études qui sont offerts par un établissement d'enseignement postsecondaire qui s'étendent sur au moins une année scolaire (selon la définition donnée par l'établissement), et auxquels sont admis uniquement les titulaires d'un diplôme d'études secondaires, ou l'équivalent, reconnu par ce même établissement<sup>11</sup>.

L'essentiel du soutien financier offert aux étudiants dans le cadre du PEP est actuellement géré par des administrateurs des Premières nations et inuits. Les apprenants métis et les apprenants non inscrits des Premières nations ne peuvent se prévaloir du PEP<sup>12</sup>.

### **C. Quelques chiffres**

Parce qu'il s'intéresse tout particulièrement à la planification de l'avenir de l'enseignement postsecondaire pour les Autochtones, le Comité est très sensible

---

<sup>11</sup> Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. *Programme d'enseignement postsecondaire, Lignes directrices nationales*, novembre 2003, p. 6.

<sup>12</sup> Ces groupes peuvent avoir accès à d'autres sources de soutien financier accessibles à la population générale, comme le Programme canadien de prêts aux étudiants, ou qui ciblent les Autochtones sans égard à leur statut, comme le soutien à la formation professionnelle offert en vertu des Ententes sur le développement des ressources humaines autochtones de Ressources humaines et Développement social Canada ou les programmes de bourses d'études ou de recherche de la Fondation nationale des réalisations autochtones. Ces programmes sont aussi accessibles aux étudiants inscrits des Premières nations et aux étudiants inuits.

aux facteurs actuels susceptibles d'influencer cette planification. L'examen de données statistiques et autres provenant de sources diverses donne un aperçu de certains de ces facteurs<sup>13</sup>.

## 1. Facteurs démographiques

La population autochtone a un taux de croissance très supérieur à celui de la population non autochtone. Des documents du Ministère montrent qu'entre 1971 et 2001, la population autochtone a cru dans une proportion de 322 %<sup>14</sup>, contre 37 % pour la population non autochtone. Il semble aussi que les taux de croissance varient d'un groupe autochtone à l'autre. La population autochtone est plus jeune que la population non autochtone du Canada : 50 % ont moins de 25 ans, et plus du tiers ont moins de 14 ans. Selon une estimation, environ 300 000 jeunes autochtones pourraient entrer sur le marché du travail canadien au cours des 15 prochaines années. Or, nous savons que la population active du pays vieillit et que des pénuries de main-d'œuvre sont annoncées. Le Conference Board du Canada s'attend à un déficit d'environ un million de travailleurs d'ici vingt ans.

## 2. L'écart

La scolarisation postsecondaire des Autochtones connaît une croissance exponentielle depuis quelques décennies<sup>15</sup>, et s'est améliorée chez tous les groupes de cette population<sup>16</sup>. Le phénomène est particulièrement apparent dans le secteur non universitaire, où la scolarisation est presque à parité avec celle du reste de la population canadienne<sup>17</sup>. Malgré tout, les niveaux de scolarisation n'augmentent pas aussi rapidement chez les Autochtones que chez les non-

---

<sup>13</sup> Le Comité a examiné les chiffres tirés de documents préparés par ou pour le Ministère, ceux de Statistique Canada qui se fondent sur le recensement de 2001, et ceux provenant d'un certain nombre de sources non gouvernementales. Nous reconnaissons que les chiffres précis cités dans les différentes rubriques du rapport peuvent varier légèrement selon la source consultée. Malgré tout, nos sources semblent toutes concorder quant à la situation d'ensemble.

<sup>14</sup> Dans le cas des Premières nations, la croissance est en partie attribuable à l'augmentation rapide du nombre d'« Indiens inscrits » à la suite des modifications apportées aux critères d'inscription de la *Loi sur les Indiens* avec l'adoption du projet de loi C-31 en 1985.

<sup>15</sup> Selon l'un des rapports, il y aurait eu une augmentation de 700 % dans le nombre d'étudiants des Premières nations inscrits à des études postsecondaires au Canada depuis les années 1970, soit de 4 100 à 26 000 étudiants en 2003. Junor, Sean et Alex Usher. *Le prix du savoir 2004: L'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada*. Montréal : Fondation canadienne des bourses du millénaire, Collection recherches, 2004, p. 61.  
[http://www.millenniumscholarships.ca/images/Publications/Prix\\_du\\_Savoir-2004.pdf](http://www.millenniumscholarships.ca/images/Publications/Prix_du_Savoir-2004.pdf)

<sup>16</sup> Voir Statistique Canada. *Recensement 2001*. No de catalogue 97F0011XCB01042.  
<http://www12.statcan.ca/français/census01/products/reference/2001subsets/pdf/92-400-XIE02001.pdf>.

<sup>17</sup> Statistique Canada indique qu'en 2001, 16 % des Autochtones du Canada en âge de travailler avaient un certificat de compétence professionnelle, ce qui est supérieur à la population générale chez qui le taux s'établit à 13 %. De même, le taux de 15 % d'Autochtones ayant un diplôme d'études collégiales est à peine plus faible que celui de la population non autochtone (18 %).

Autochtones, de sorte que l'écart se maintient. En 2001, 53,4 % de la population non autochtone avait un diplôme d'études postsecondaires (collège, formation professionnelle ou université), *contre* 38 % dans la population autochtone<sup>18</sup>. Entre 1996 et 2001, il semble que l'écart à l'échelon universitaire soit devenu plus important. Environ 5 % de la population inscrite des Premières nations, 7 % des Métis et de la population non inscrite des Premières nations, et 2 % des Inuits avaient un diplôme ou un certificat d'études universitaires, contre 18 % dans la population générale.

### 3. Financement des études postsecondaires

En 2005-2006, les dépenses du Ministère affectées au programme PEP se sont élevées à environ 305 millions de dollars sur un total de 1,5 milliard affectés à l'éducation dans son ensemble<sup>19</sup>. La plus grande partie de ces fonds servent au soutien financier d'étudiants des Premières nations et inuits en vertu du PAEND et du PPECU. Selon les directives du programme, le soutien du PAEI ne doit pas dépasser 12 % du total des sommes affectées par le Ministère au PEP. Le financement du PEP a un taux de croissance plafonné à 2 % par année depuis 1996.

### 4. Étudiants subventionnés

Des représentants du Ministère ont dit au Comité qu'environ 23 000 apprenants des Premières nations et inuits ont reçu un soutien financier du Ministère en 2004-2005 pour faire des études de niveau postsecondaire, ce qui est une multiplication par dix des chiffres de 1976<sup>20</sup>. Il n'en demeure pas moins que ce chiffre représente un déclin ininterrompu du nombre d'étudiants subventionnés depuis quelques années. Les documents du Ministère montrent en effet que 27 000 étudiants des Premières nations et inuits recevaient du soutien financier en 1995-1996, et une tendance à la baisse depuis 1999. Ils pensent qu'il en est peut-être ainsi parce que le PEP a un budget fixe alors que les frais de scolarité et frais connexes, eux, sont à la hausse<sup>21</sup>. Dans son rapport de 2004, la vérificatrice générale a cité un rapport de l'Assemblée des Premières Nations selon lequel, en 2000, environ 9 500 personnes appartenant aux Premières nations ne pouvaient

---

<sup>18</sup> Les documents déposés par l'Assemblée des Premières Nations établissent à 18 % l'écart dans le nombre de diplômés d'études postsecondaires.

<sup>19</sup> *Témoignages*, 19 octobre 2006.

<sup>20</sup> *Ibid.*

<sup>21</sup> Ministère des Affaires indiennes et du Nord. *Données ministérielles de base 2004*, p. 53.

poursuivre des études de niveau postsecondaire par manque de soutien financier fédéral<sup>22</sup>.

#### **D. Rapports antérieurs sur l'éducation postsecondaire des Autochtones**

En préparant la présente étude, le Comité a découvert qu'une multitude de rapports sur l'éducation des Autochtones, y compris l'éducation postsecondaire, avaient été publiés au cours des quelques dernières décennies par des groupes autochtones et non autochtones, des universitaires, des groupes de réflexion et des organismes gouvernementaux. Une recension de plusieurs rapports contemporains, de portée régionale et nationale, traitant des études postsecondaires, a permis de dégager un certain nombre de thèmes communs. Nous ne donnons ici qu'un aperçu des sujets traités dans une partie des travaux réalisés dans le domaine. On trouvera une description plus complète et une liste des rapports consultés à l'Annexe B.

- Les rapports signalent une scolarisation postsecondaire accrue chez les Premières nations, les Métis et les Inuits, depuis 30 ans, mais constatent néanmoins un écart considérable par rapport aux niveaux de scolarisation de la population non autochtone, une augmentation des demandes d'aide financière adressées au programme PEP du Ministère, et l'urgence d'inciter les jeunes Autochtones à obtenir leur diplôme d'études secondaires.
- Bien des rapports font état des obstacles financiers, historiques, académiques, culturels, géographiques et sociaux auxquels se heurtent les apprenants des Premières nations, métis et inuits qui veulent faire des études postsecondaires.
- Les rapports recensent les « pratiques exemplaires » pouvant lever ou au moins atténuer les obstacles auxquels sont confrontés les Autochtones qui veulent faire des études postsecondaires, et divers rapports régionaux et nationaux proposent des moyens d'améliorer les systèmes actuels et de faire connaître les pratiques qui ont fait leurs preuves.
- Certaines études portant sur les caractéristiques personnelles des Autochtones qui font des études postsecondaires signalent des facteurs qui distinguent les étudiants autochtones de leurs

---

<sup>22</sup> Bureau du Vérificateur général du Canada. *Rapport du Vérificateur général du Canada pour 2004*. Chapitre 5 : « Affaires indiennes et du Nord Canada — Le programme d'enseignement et l'aide aux étudiants de niveau postsecondaire », Ottawa, 2004, par. 5.74.

homologues non autochtones, notamment l'âge, les responsabilités familiales, et les différences qui existent entre les divers segments de la population autochtone.

- Certains rapports font état des difficultés que connaissent les établissements d'enseignement sous contrôle autochtone, principalement en raison du manque de financement et de l'absence de soutien stratégique.

Les rapports que nous avons consultés ont éclairé notre travail et nous ont brossé une riche toile de fond. Nous avons noté au passage, non seulement la description des défis sans équivoque auxquels doivent faire face les étudiants et les éducateurs autochtones, mais aussi les initiatives heureuses et les solutions prometteuses à certaines de ces difficultés. Les deux augurent bien pour l'avenir et il y a là matière à optimisme concernant la viabilité à long terme de l'enseignement postsecondaire pour les Autochtones, à condition que des mesures bien ciblées soient prises en temps opportun.

Il faut ajouter que la lecture de ces rapports nous a permis de mieux comprendre ce qui peut faire dire à certains Autochtones qu'ils ont été « étudiés à mort » dans certains secteurs, et la frustration qu'ils peuvent ressentir quand ils constatent qu'en dépit de toutes ces études, les problèmes non résolus qui y sont documentés n'ont toujours pas été abordés de façon plus efficace. Gilbert Whiteduck du Conseil en éducation des Premières Nations du Québec, nous a dit que le Groupe de travail national du ministre sur l'éducation de 2002 a « conclu qu'il existait 6 000 rapports sur l'éducation des membres des Premières nations au <sup>23</sup> ». À son avis,

Il est maintenant temps d'en finir avec les études et de passer à l'action en mettant sur pied des programmes concrets ... pensons à ces jeunes qui n'ont plus d'espoir, mais qui voudraient contribuer à la société canadienne dans leur propre culture<sup>24</sup>.

### III. CE QUE LE COMITÉ A ENTENDU

Les audiences que le Comité a tenues et les communications écrites qu'il a reçues lui ont permis de bénéficier de l'apport et des connaissances d'organisations autochtones nationales, d'éducateurs et d'administrateurs des Premières nations venus de plusieurs régions du pays, ainsi que d'organismes, d'éducateurs et d'étudiants inuits. Les témoins ont abordé un grand nombre de questions tout au long de nos rencontres et ont généreusement partagé avec nous leurs points de

---

<sup>23</sup> *Témoignages*, 17 octobre 2006.

<sup>24</sup> *Ibid.*

vue sur divers aspects de l'éducation postsecondaire des Autochtones. Ils nous ont parlé des succès passés et présents, de leurs projets actuels et des obstacles qui restent encore à lever. À bien des égards, leurs témoignages ont confirmé et concrétisé les connaissances que nos lectures nous avaient permis de glaner, et dont il est question dans la section qui précède de même qu'à l'annexe B du présent rapport.

## **A. Créer des résultats positifs**

[N]ous avons connu de nombreux succès, en ce qui concerne à la fois les programmes qui ont été exécutés et le fait que de nombreux jeunes sont retournés dans les collectivités pour assumer des rôles très importants. Il faut célébrer cette réussite<sup>25</sup>...

**Gilbert Whiteduck, conseiller principal en éducation, Conseil en éducation des Premières Nations**

Les membres du Comité estiment important de rendre compte de la réalité, souvent négligée et sous-estimée dans le discours public à l'effet que dans tout le pays, divers groupes — organisations scolaires autochtones, établissements d'enseignement postsecondaire et éducateurs autochtones et non autochtones — ont fait et continuent de faire de grands progrès pour ce qui est de déterminer les besoins en matière d'éducation postsecondaire des étudiants autochtones et d'y répondre. Au cours des audiences, nous avons découvert l'existence d'un petit nombre seulement des nombreux modèles en place et des efforts consentis pour créer ou améliorer des systèmes qui répondent mieux à ces besoins. Ce ne sont là qu'une fraction des centaines d'initiatives fructueuses qui sont actuellement en cours de planification ou de réalisation partout au pays, et dont certaines ont déjà de longs antécédents de réussite.

Les témoins nous ont parlé d'une gamme impressionnante de programmes et de projets.

- Depuis 1985, le programme Nunavut Sivuniksavut offre aux jeunes Nunavois qui ont un diplôme d'études secondaires un programme de transition adapté à leur culture. Parmi les jeunes qui s'inscrivent au programme NS, 80 % le terminent et la grande majorité d'entre eux trouvent de l'emploi.
- Au Québec, le Conseil en éducation des Premières Nations pose les jalons d'un établissement autochtone d'enseignement collégial

---

<sup>25</sup> *Ibid.*

qui devrait être fonctionnel d'ici 2008<sup>26</sup>. L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, un établissement non autochtone situé dans le nord du Québec, offre divers programmes aux apprenants des Premières nations et inuits de la région et a entrepris le processus de création d'un pavillon des Premières nations au sein de l'Université<sup>27</sup>.

- Le Grand Conseil de Prince Albert, dans le nord de la Saskatchewan, effectue une collecte exhaustive de données statistiques sur ses étudiants de niveaux secondaire et postsecondaire, assure le suivi de ces données et les utilise pour améliorer ses activités de prise de décisions et d'élaboration de politiques.
- En Colombie-Britannique, le B.C. Aboriginal Post-Secondary Education and Training Partners Group regroupe des partenaires issus de divers milieux qui collaborent à déterminer les besoins prioritaires des étudiants autochtones de niveau postsecondaire.
- Le Centre de services aux étudiants autochtones de l'Université de Winnipeg cherche à créer un milieu d'accueil chaleureux afin de réduire au minimum les difficultés d'adaptation des apprenants autochtones.
- Le First Nations Technical Institute offre divers programmes menant à un diplôme ou à un certificat et recourt à des méthodes d'enseignement de toutes sortes pour faciliter l'accès aux EPS; 90 % de ses diplômés trouvent de l'emploi.
- La Première Nation de Membertou en Nouvelle-Écosse cherche à obtenir des établissements d'enseignement de niveau postsecondaire de la région qu'ils investissent dans la communauté, et elle considère les études postsecondaires

---

<sup>26</sup> Les membres du Comité ont eu le plaisir d'apprendre, un peu avant la fin des audiences, que le gouvernement fédéral avait accepté de contribuer 730 800 \$ au CEPN, dont 365 000 \$ pour une étude de faisabilité visant la création d'un cégep autochtone. Voir Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, « Le gouvernement du Canada appuie les Premières Nations du Québec dans le domaine de l'éducation », *communiqué*, Ottawa, 26 octobre 2006.

<sup>27</sup> Le Comité a été tout aussi heureux d'apprendre que le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec consacraient chacun 3,8 millions de dollars à la construction d'un pavillon des Premières nations à l'UQAT. Voir Secrétariat aux affaires autochtones, « L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue aura un pavillon des Premières Nations », *Communiqué*, Mashteuiatsh, 26 octobre 2007, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, « Le nouveau gouvernement du Canada annonce des initiatives et des investissements de plus de 88 millions de dollars au forum socioéconomique, au Québec », *Communiqué*, Ottawa, 27 octobre 2007.

comme priorité la plus importante et fournit de ce fait un soutien financier à tous les candidats.

Le Comité croit que ces initiatives et d'autres réalisations importantes, dont nous avons entendu parler au cours des audiences et qui sont décrites plus en détail à l'annexe A du présent rapport, constituent de précieux indices des grands progrès réalisés dans l'éducation postsecondaire des Autochtones.

Le Comité tire des conclusions positives de ce que les témoins lui ont dit au sujet des efforts qu'ils déploient pour que les apprenants des Premières nations, inuits et métis aient les possibilités d'obtenir une formation postsecondaire. Peut-être l'élément le plus fondamental a-t-il trait à la valeur que prend pour chaque jeune Autochtone le fait de réaliser des études de niveau postsecondaire. Cet aspect de la question nous a été présenté de façon très claire par Morley Hanson, coordonnateur du programme Nunavut Sivuniksavut, qui a fait ressortir les marqueurs qualitatifs de la réussite pour les étudiants inscrits au programme NS.

Mais ce qui est peut-être plus important encore, c'est qu'ils ont développé certaines attitudes positives solides à l'égard d'eux-mêmes en tant qu'Inuit et c'est là l'impact le plus important du programme. Les étudiants quittent le programme avec une plus grande fierté d'eux-mêmes, avec un plus grand respect pour leur culture, leur société et leurs concitoyens. Ils ont acquis une confiance en soi. Ils sont enthousiastes et ils sont fortement engagés et prêts à faire partie de l'avenir du Nunavut<sup>28</sup>.

Michael Mendelson, du Caledon Institute of Social Policy, ajoute à son tour :

[C]haque étudiant autochtone admis dans un établissement d'enseignement postsecondaire est extrêmement important pour le Canada et ses collectivités et [...] a énormément de chances de contribuer à notre avenir<sup>29</sup>.

Un thème récurrent que nous avons entendu tout au long des témoignages est celui du partenariat. Le chef Nathan Matthew, du First Nations Education Steering Committee de Colombie-Britannique, nous a dit que son organisation estime que « [t]ravailler avec les principaux intervenants est ... un pas dans la bonne direction<sup>30</sup> », et Darren Googoo, de Membertou, a parlé du « besoin d'un réel partenariat entre les Premières nations et les établissements d'études supérieures<sup>31</sup> ». Le First Nations Technical Institute a été créé grâce à un partenariat; ses communications écrites donnent la liste des nombreux établissements d'enseignement postsecondaire reconnus qui se sont alliés à lui

---

<sup>28</sup> *Témoignages*, 19 septembre 2006.

<sup>29</sup> *Témoignages*, 24 octobre 2006.

<sup>30</sup> *Témoignages*, 26 septembre 2006.

<sup>31</sup> *Témoignages*, 31 octobre 2006.

dans la mise en œuvre des programmes<sup>32</sup>. Le Conseil en éducation des Premières Nations travaille actuellement à conclure des partenariats en vue du lancement de son cégep autochtone.

Au cours des témoignages, nous avons entendu parler de la réalité toute pratique que les résultats seront vraisemblablement meilleurs lorsque les programmes seront conçus et offerts de façon mieux adaptée aux besoins particuliers et aux capacités des collectivités et des étudiants visés. Comme Gilbert Whiteduck nous l'a dit : « [I]es solutions se trouvent dans notre propre collectivité<sup>33</sup> ». Un bel exemple de cette façon de procéder est celui de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, qui offre un programme de baccalauréat directement à neuf communautés criées sur une période de sept ans; l'UQAT offre également des programmes en français et en anglais aux étudiants des Premières Nations et Inuits de la région. L'attention que porte le First Nations Technical Institute à la façon dont ses programmes sont offerts aux communautés est un autre bel exemple, tout comme la création du Centre de services aux étudiants autochtones à l'Université de Winnipeg, qui cherche à répondre aux besoins particuliers des étudiants autochtones inscrits dans un grand établissement d'enseignement.

Les témoignages nous ont aussi permis de comprendre qu'aucune solution unique ne saurait répondre aux besoins de tous les étudiants autochtones. Lise Bastien du Conseil en éducation des Premières Nations a rappelé au Comité qu'« [i]l faut déployer le plus de solutions de rechange possible pour toucher le plus grand nombre d'étudiants »<sup>34</sup>.

Le Comité croit qu'il est important de noter une approche axée sur l'avenir chez les témoins. Comme Gilbert Whiteduck nous l'a dit :

Notre organisme et les collectivités sont prêts à travailler avec le MAINC afin de réaliser des progrès, de trouver des solutions qui vont donner de bons résultats, de célébrer ce qu'on a réalisé, de continuer à parler des aspects positifs, de regarder toujours vers l'avenir, et non pas de parler constamment de ce qui manque; il faut plutôt insister sur le potentiel qu'il convient d'exploiter.<sup>35</sup>

Roberta Jamieson, présidente-directrice générale de la Fondation canadienne des réalisations autochtones, a exprimé la même détermination en affirmant que : « la réussite ne se produit pas toute seule. Il faut de la détermination,

---

<sup>32</sup> Lettre au Comité de Karihwakeron Tim Thompson, président et administrateur général du *First Nations Technical Institute*, 5 octobre 2006.

<sup>33</sup> *Témoignages*, 17 octobre 2006.

<sup>34</sup> *Ibid.*

<sup>35</sup> *Ibid.*

beaucoup de travail et de la ténacité. Il faut aussi de la collaboration »<sup>36</sup>. Peter Dinsdale, directeur exécutif de l'Association nationale des centres d'amitiés, et le premier de sa famille à obtenir un diplôme d'études secondaires, a manifesté le même esprit :

Je peux vous garantir que mon enfant fera des études postsecondaires sous une forme ou une autre. On célébrera la réussite culturelle au sein de mon ménage. Je crois que [...] le mieux que nous puissions faire est d'instaurer la réussite culturelle dans tous les foyers autochtones du pays. Qu'une mère seule vivant dans le centre-ville de Winnipeg obtienne un diplôme suffira à ce qu'elle attende la même chose de son enfant. Le décrochage de génération en génération n'est plus admissible. Il faut s'attendre à ce que chacun termine ses études. Il faut s'attendre à ce que chacun réussisse dans un champ d'activité ou un autre. J'estime en toute sincérité que c'est ainsi que nous arriverons à la racine de nos problèmes.<sup>37</sup>

## **B. Les défis qui demeurent**

Les témoins qui ont accepté l'invitation du Comité et ont participé à cette étude de l'éducation postsecondaire des Autochtones nous ont dit que bien des obstacles jalonnent encore le parcours des apprenants des Premières nations, inuits et métis. Compte tenu des témoignages qu'ils ont entendus, les membres du Comité estiment qu'en ce qui concerne le présent rapport, les insuffisances signalées dans le Programme d'enseignement postsecondaire actuel du Ministère sont les éléments qui exigent la réponse la plus immédiate. Comme nous le montrerons dans les pages qui suivent, ces insuffisances ont principalement, mais non exclusivement, trait au soutien financier des étudiants; certaines préoccupations connexes reliées à la collecte de données statistiques et au suivi sont elles aussi pressantes. La situation des établissements autochtones d'enseignement postsecondaire sous le régime du Programme d'aide aux étudiants indiens, la question toujours actuelle de l'accès plus large aux programmes d'études postsecondaires, et le secteur plus circonscrit de la formation professionnelle sont d'autres grandes questions à prendre en ligne de compte.

### **1. Le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire**

#### **a. Le soutien financier aux étudiants**

Si nos élèves parviennent péniblement à atteindre le niveau des études supérieures et qu'une fois rendus là, ils constatent qu'on manque de

---

<sup>36</sup> *Témoignages*, 24 octobre 2006.

<sup>37</sup> *Témoignages*, 14 juin 2006.

ressources pour les aider à poursuivre, il s'agit là d'une tragédie tellement douloureuse qu'on ne peut pas la laisser se produire<sup>38</sup>.

**Roberta Jamieson, présidente directrice générale,  
Fondation nationale des réalisations autochtones**

À l'intérieur des limites de temps avec lesquelles le Comité doit composer, les témoins qui ont abordé cette question ont surtout parlé de la situation faite aux étudiants des Premières nations par ce volet du Programme d'enseignement postsecondaire du Ministère, qui comprend le PPECU pour ce qui est de l'attribution de fonds. Nous retenons le témoignage de Nathan Obed de Nunavut Tunngavik Inc.<sup>39</sup> qui estime urgent que toutes les dépenses du PEP fassent l'objet d'un examen en profondeur afin de garantir l'accès équitable au financement pour tous les étudiants inuits<sup>40</sup>. Pour le moment, toutefois, le Comité ne dispose pas d'assez d'information pour commenter longuement les conditions faites aux étudiants inuits dans le cadre du PAENP<sup>41</sup>.

Le Comité reconnaît, et les témoins l'ont confirmé, que dans le contexte de l'éducation postsecondaire des Autochtones, aucun obstacle individuel ne joue indépendamment des autres circonstances dans la vie d'un apprenant donné. Cependant, les membres du Comité ont été frappés par le consensus qui se dégage des opinions exprimées par les témoins, à savoir que l'insuffisance du soutien financier qu'offre le PAENP est un obstacle persistant d'importance critique qui empêche un grand nombre d'apprenants des Premières nations d'accéder aux études de niveau postsecondaire.

J'ai été terriblement déçu lorsqu'un jeune est venu me voir, tout excité, [l'an dernier] en disant: « Je suis resté sur les bancs de l'école jusqu'à la fin et maintenant c'est fini pour moi ». Il y a un tas de facteurs qui peuvent empêcher d'aller jusqu'en 12<sup>e</sup> année dans certaines de nos communautés. Il est assez difficile de se rendre aussi loin. J'ai travaillé avec des étudiants des premières nations pendant plus de 20 ans. C'est dur les premières années, mais le pire c'est que vous finissez par vous endurcir. Parfois, quand je quitte une communauté et que je me retrouve dans l'avion qui me

---

<sup>38</sup> *Témoignages*, 24 octobre 2006.

<sup>39</sup> NTI représente les intérêts des bénéficiaires inuits de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

<sup>40</sup> *Témoignages*, 19 septembre 2006.

<sup>41</sup> Le Comité a appris de Richard Budgell, coordonnateur exécutif de l'éducation postsecondaire à la Direction générale de l'éducation du Ministère, que les étudiants inuits de niveau postsecondaire qui vivent au sud du 60<sup>e</sup> parallèle, de même que ceux qui ne sont plus des résidents permanents des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, restent admissibles au soutien financier du PAENP. Pour ceux qui résident dans le Territoire du Nord-Ouest et au Nunavut, comme ceux qui sont inscrits au programme NS, la formule de financement des territoires prévoit des fonds du gouvernement fédéral pour couvrir les dépenses des gouvernements territoriaux, notamment les dépenses des programmes d'études postsecondaires : *Témoignages*, 19 octobre 2006. Les étudiants du programme NS reçoivent du soutien financier du programme Aide financière des étudiants du Nunavut.

ramène chez moi, je pense aux cinq ou six jeunes à qui j'ai parlé comme j'ai dû le faire. Souvent, je trouve le voyage très long<sup>42</sup>.

**Keith Frame, coordonnateur de recherche,  
Grand Conseil de Prince Albert**

Pour le Comité, les témoignages entendus au sujet de la situation à laquelle sont confrontés les apprenants des Premières nations et les éducateurs sont en rapport direct avec les chiffres cités plus haut selon lesquels le bassin d'étudiants potentiels augmente rapidement, le financement accordé aux programmes du PEP du Ministère est plafonné à 2 % d'augmentation annuelle depuis 1996, et les apprenants des Premières nations qui s'inscrivent dans les établissements d'enseignement postsecondaire sont moins nombreux qu'avant. Nos témoins relient cette baisse d'inscription au « plafonnement » en place depuis dix ans et nous ont parlé de ses effets à l'échelle communautaire.

Résumant la situation pour les collectivités des Premières nations du Québec, Gilbert Whiteduck du Conseil en éducation des Premières Nations a dit que des études du CEPN ont montré que la diminution du nombre d'étudiants au cours des cinq à six dernières années est le résultat direct du manque de soutien financier prévu par la politique actuelle. À son avis, le plafonnement a été mis en place en dépit des données démographiques montrant que la population des Premières nations augmente rapidement et malgré l'augmentation du nombre de diplômés de niveau secondaire, ce qui a eu pour effet qu'il « n'y avait malheureusement pas suffisamment de possibilités de financement pour permettre à nos étudiants de poursuivre leurs études ».

[L]e programme — ainsi que la politique qui régit le programme et permet de déterminer le niveau de financement — ne correspondait plus aux réalités de notre société, c'est-à-dire la hausse des frais de scolarité [...] et la hausse du coût de la vie et de la technologie.

Donc, le programme n'a pas évolué au même rythme, et par conséquent, nos étudiants éprouvent beaucoup de difficultés. Il arrive souvent que des étudiants décident de ne pas étudier parce qu'ils n'ont tout simplement pas les ressources nécessaires<sup>43</sup>[...]

Keith Frame a dit que dans les 28 communautés du Grand Conseil de Prince Albert, on constate aussi une diminution du nombre d'étudiants de niveau postsecondaire depuis cinq ou six ans.

Cela veut dire [...]que lorsque certaines communautés obtiennent leur budget pour l'enseignement postsecondaire, ce budget reste le même alors que le désir de faire des études postsecondaires est plus grand. L'argent est limité ainsi que les possibilités offertes à nos jeunes.

---

<sup>42</sup> *Témoignages*, 28 septembre 2006.

<sup>43</sup> *Témoignages*, 17 octobre 2006.

[...] Quand nous nous sommes intéressés aux étudiants du postsecondaire [...] nous avons constaté que l'indice des prix et le coût de la vie figuraient parmi les principaux facteurs [qui les intéressent]. En général, le coût de la vie est maintenant 29 p. 100 plus élevé qu'il ne l'était dans les années 1990. Nous avons pu voir [que] les frais de scolarité ont augmenté en moyenne de 8,1 p. 100 par an alors que l'inflation a été de 1,9 p. 100. Par conséquent, le budget à la disposition de nos étudiants est resté le même pendant un bon nombre d'années. Avec l'aide financière que vous recevez pour faire des études postsecondaires, vous devez payer des choses qui coûtent beaucoup plus cher aujourd'hui qu'il y a quelques années<sup>44</sup>.

Nathan Matthew du First Nations Education Steering Committee affirme lui aussi que ces facteurs sont critiques et dit qu'il faut prendre en ligne de compte les coûts réels de la scolarité et « tout ce qu'il en coûte pour vivre : alimentation, transport, logement et garderie<sup>45</sup> ». M<sup>me</sup> Mary Young, directrice du Centre de services aux étudiants autochtones de l'Université de Winnipeg, nous a dit que « [I]l y a un des changements majeurs qui doit être fait au chapitre de l'éducation postsecondaire, c'est l'argent que reçoivent les étudiants. Ils obtiennent encore 675 \$ par mois pour subvenir à leurs besoins. J'essayais de vivre avec une telle somme en 1973<sup>46</sup> ».

Darren Googoo a parlé du manque de financement dont souffre Membertou.

À l'heure actuelle, ma collectivité reçoit environ 12 200 \$ pour inscrire un étudiant dans un établissement postsecondaire. Lorsque je suis entré en fonction, il y a neuf ans, nous recevions 11 726 \$ par étudiant inscrit à un établissement postsecondaire.

[...] Malheureusement, nos niveaux de financement n'ont pas évolué depuis dix ans. Nous devons envoyer le même nombre d'étudiants à l'université, mais nous disposons de beaucoup moins d'argent. En conséquence, nous n'avons pas eu d'assez bons résultats.

[...] [I]l coûte environ 16 700 \$ à notre collectivité pour envoyer un étudiant dans un établissement postsecondaire [...] il nous manque environ 33 p. 100 par étudiant. C'est donc très difficile pour nous<sup>47</sup>.

Comme nous le mentionnons ailleurs, Membertou, contrairement à la plupart des collectivités des Premières nations, a aujourd'hui la capacité de faire de l'éducation postsecondaire une priorité et de financer tous les étudiants qui demandent de l'aide pour étudier. M. Googoo pense que « la plupart des

---

<sup>44</sup> *Témoignages*, 28 septembre 2006.

<sup>45</sup> *Témoignages*, 26 septembre 2006.

<sup>46</sup> *Ibid.*

<sup>47</sup> *Témoignages*, 31 octobre 2006.

collectivités canadiennes feraient [des études postsecondaires] leur plus grande priorité si elles disposaient des fonds nécessaires<sup>48</sup> ».

Selon Roberta Jamieson « malgré l'aide fournie par le ministère, de nombreux étudiants s'adressent à [la Fondation nationale des réalisations autochtones]. Un grand nombre d'entre eux n'ont pas réussi à obtenir suffisamment d'argent ou ne sont pas parvenus à en obtenir du tout<sup>49</sup> ».

Nos témoins ont dit qu'une conséquence immédiate du manque de financement est que les listes d'attente s'allongent et que l'attente est plus longue pour les étudiants qui n'ont pas obtenu une aide financière. Selon Keith Frame, dans une seule communauté du Grand Conseil de Prince Albert, 67 étudiants qui ont demandé du soutien financier l'an dernier ne l'ont pas obtenu, et les conditions socio-économiques de leur collectivité font que leurs parents ne sont pas en mesure de prendre le relais. Même si de nouvelles demandes sont approuvées :

Il y a quand même des étudiants dont la demande a été refusée, mais n'oubliez pas que c'était l'année dernière. Il y avait peut-être 20 étudiants de l'année précédente et 10 de l'année d'avant. Vous êtes donc inscrit sur la liste d'attente, mais certaines de ces listes sont vieilles de trois, quatre, cinq ou six ans<sup>50</sup>.

Roberta Jamieson a ajouté qu'en 2004, « lorsque j'étais chef [...] [aux] Six Nations [...] il y a eu [...] 400 étudiants admis à un programme d'études postsecondaires que nous n'avons pas pu aider<sup>51</sup> ». Darren Googoo nous a dit que la communauté-sœur de Membertou, Eskasoni, « dispose des fonds nécessaires pour envoyer environ 80 étudiants chaque année dans des établissements postsecondaires. Les dirigeants reçoivent environ 120 à 150 dossiers de candidature. Chaque année, ils doivent éliminer 40 à 70 étudiants. C'est très difficile pour une collectivité<sup>52</sup> ».

Le Comité a appris qu'un autre effet direct du manque de financement est que certains administrateurs communautaires sont malgré eux obligés d'établir des priorités parmi les demandeurs, faute d'argent. Comme l'explique Darren Googoo : « Cela veut dire que nous devons désormais sélectionner les étudiants qui souhaitent aller à l'université et refuser l'accès aux études à certains d'entre eux. Je

---

<sup>48</sup> *Ibid.*

<sup>49</sup> *Témoignages*, 24 octobre 2006.

<sup>50</sup> *Témoignages*, 28 septembre 2006.

<sup>51</sup> *Témoignages*, 24 octobre 2006.

<sup>52</sup> *Témoignages*, 31 octobre 2006.

ne veux pas avoir à dire à certains étudiants qu'ils ne peuvent pas réaliser leur rêve<sup>53</sup>». De même, Keith Frame nous a dit :

[I]l est généralement difficile pour ceux qui veulent faire des études postsecondaires de se diriger vers la médecine ou la médecine dentaire [...]

Un grand nombre de nos étudiants espèrent suivre des programmes d'études de quatre ans ou de deux ans. Il faut établir des priorités... Pouvez-vous vous permettre d'envoyer une personne étudier pendant sept ans si vous en empêchez deux autres d'étudier ou pouvez-vous en envoyer deux étudier pendant quatre ans et dire non à la troisième? Ce sont des décisions que l'on doit prendre<sup>54</sup>.

Les participants à notre étude ont dit qu'à leur avis, le problème du nombre plus élevé d'apprenants autochtones incapables d'accéder aux études de niveau postsecondaire est urgent et grandissant. L'Assemblée des Premières Nations écrit que :

Même si les statistiques fédérales font régulièrement état d'un écart en ce qui concerne le taux de réussite scolaire [...] [MAINC] n'a pas pu réagir adéquatement à cette crise de l'éducation, en raison des restrictions imposées par la politique de financement du gouvernement, ce qui a fait augmenter le nombre d'étudiants des Premières Nations incapables d'atteindre leurs objectifs scolaires<sup>55</sup>.

Peter Dinsdale a expliqué au Comité que même s'il n'avait pas reçu de soutien financier de sa Première nation en Ontario pendant les trois premières années de ses études universitaires :

Je ne pense pas que le problème réside dans le fait que ma communauté ne veuille pas m'appuyer; je crois qu'il y a tout simplement trop d'étudiants. Nous savons que près de 90 p. 100 de nos enfants [...] n'obtiennent pas de diplôme universitaire à l'heure actuelle. Nous voulons améliorer cette situation. Et si on veut l'améliorer, il faut leur donner de l'argent. Des enfants sont sur des listes d'attente et nous ne serons jamais capables de les aider. Nous avons des enfants qui sont prêts à étudier, qui sont passés par le système, qui ont fait des demandes et qui ont été reçus, mais qui n'ont pas les ressources financières nécessaires pour poursuivre leurs études [...] Une fois que le conseil de bande rejette la demande de l'étudiant, c'est parfois la fin de son parcours. Cela fait partie de la

---

<sup>53</sup> *Ibid.*

<sup>54</sup> *Témoignages*, 28 septembre 2006.

<sup>55</sup> Assemblée des Premières Nations, « Perspectives des Premières Nations en matière d'éducation postsecondaire », communication écrite remise au Comité, 6 novembre 2006.

dimension universelle de l'accès aux études, de s'assurer que les questions d'accès au financement sont réglées<sup>56</sup>.

Pour l'Assemblée des Premières Nations, « on ne peut expliquer [l'écart dans les niveaux de scolarisation] par le fait que les élèves des Premières nations échouent au sein du système d'éducation, mais plutôt par le fait que le système d'éducation ne leur convient pas ». L'APN estime que « [c]ompte tenu de l'évolution actuelle du taux de réussite scolaire ... l'écart au niveau des EPS va se creuser, ce qui aura des conséquences désastreuses pour l'avenir de l'économie canadienne<sup>57</sup> ».

Lors de sa comparution devant le Comité, Christine Cram, qui était alors sous-ministre adjointe principale intérimaire, Politiques socio-économiques et opérations régionales, nous a parlé de rapports, publiés dans le cadre de l'examen du PEP du Ministère, montrant que : « Les Premières nations souhaitent que le financement du programme augmente de façon à tenir compte de la hausse des frais de scolarité et du coût de la vie ainsi que de la demande en général<sup>58</sup> ». Lorsque nous lui avons demandé de commenter la baisse du nombre d'étudiants et son rapport possible avec le plafonnement à 2 % de l'augmentation annuelle du financement, M<sup>me</sup> Cram a reconnu que : « la valeur de cet argent baisse avec le temps ... parce que les coûts augmentent... », ajoutant que : « nous pensons que le montant de 305 millions de dollars prévu à l'heure actuelle pour l'enseignement postsecondaire est probablement insuffisant. Ce que nous ne savons pas, c'est le montant qui serait suffisant<sup>59</sup> ».

## **b. Collecte de données et suivi des apprenants des Premières nations**

Le Comité a entendu plusieurs témoins parler de collecte de données statistiques et du suivi des apprenants des Premières nations de niveau postsecondaire. Les témoignages faisaient ressortir l'importance de recueillir des renseignements précis sur le nombre des étudiants et leurs besoins; les témoins ont aussi parlé du besoin de ressources supplémentaires pour procéder à de telles collectes de données. Les témoignages signalaient aussi des lacunes persistantes dans la collecte de données par le Ministère à ce chapitre. À la lumière de ce qu'il a entendu, le Comité a pu prendre conscience de la corrélation entre la collecte de données, le suivi et les questions de soutien financier.

---

<sup>56</sup> *Témoignages*, 14 juin 2006.

<sup>57</sup> Assemblée des Premières Nations, « Perspectives des Premières Nations en matière d'éducation postsecondaire », communication écrite remise au Comité, en date du 6 novembre 2006.

<sup>58</sup> *Témoignages*, 19 octobre 2006.

<sup>59</sup> *Ibid.*

Cette corrélation était particulièrement apparente dans le témoignage des représentants du Ministère. Pour l'essentiel, les fonctionnaires nous ont confirmé que les lacunes dans la collecte de données exactes par le Ministère (signalées dans le rapport de la vérificatrice générale pour 2004) demeurent problématiques. Christine Cram nous a dit que le Ministère sait que « chaque année, certaines Premières nations doivent refuser de bons candidats en raison d'un manque de fonds pour les études postsecondaires<sup>60</sup> ». Selon M<sup>me</sup> Cram, si le Ministère possède des renseignements sur les dépenses : « nous n'en avons pas sur le nombre d'étudiants dont la demande relative aux études postsecondaires n'a pu être acceptée<sup>61</sup> ». Richard Budgell, coordonnateur exécutif de l'éducation postsecondaire à la Direction générale de l'éducation du Ministère, a ajouté que le Ministère ne recueille tout simplement pas de données sur le nombre d'étudiants admissibles qui ne reçoivent pas d'aide financière.

Si ces renseignements étaient recueillis, cela signifierait une exigence supplémentaire [...] à l'intention des premières nations, lesquelles seraient chargées de recueillir cette information, de la rassembler et de la présenter. Nous sommes conscients [...] du fardeau [...] que cela impose aux premières nations [...] Il faut étudier sérieusement si cette information est nécessaire au niveau régional, national ou au niveau des premières nations<sup>62</sup> ...

M<sup>me</sup> Cram reconnaît que pour le Ministère le fait de ne pas disposer de données exactes sur le nombre d'étudiants admissibles qui n'ont pas accès au soutien financier a des répercussions directes sur la planification.

[P]our déterminer les sommes dont nous avons besoin, il faut savoir quelle est la demande. Pour le moment, l'information dont nous disposons n'est pas exacte. Nous ne pouvons donc pas dire si nous avons besoin de deux fois 300 millions de dollars ou de combien nous disposons. Il va falloir détenir ces informations avant de pouvoir faire une prévision des besoins<sup>63</sup>.

M<sup>me</sup> Cram a dit au Comité que cette question est actuellement à l'examen dans le cadre du processus de renouvellement du cadre de gestion, exercice qui devrait prendre fin en juin 2007.

D'autres témoins ont fait ressortir l'importance à l'échelle locale, régionale et nationale — pour ce qui est du financement et d'autres motifs — de la collecte et du suivi de données. Nathan Matthew nous a dit que le B.C. Aboriginal Post-Secondary Education and Training Partners Group travaille à recueillir des données sur les étudiants autochtones de niveau postsecondaire dans la province parce

---

<sup>60</sup> *Ibid.*

<sup>61</sup> *Ibid.*

<sup>62</sup> *Ibid.*

<sup>63</sup> *Ibid.*

que : « Nous ne croyons pas avoir suffisamment d'information pour prendre des décisions éclairées. Nous voulons recueillir des données de recherche pour savoir comment se portent nos jeunes et prendre des décisions en conséquence<sup>64</sup> ». Selon le chef Matthew :

Pour ce qui est du financement, nous devons avoir des chiffres exacts. Nous avons une idée du nombre d'étudiants qui n'ont pas accès aux études postsecondaires simplement par manque de financement. Ils sont admissibles, mais ils ne s'inscrivent pas. Nous n'avons aucun outil de recherche pour nous donner les chiffres exacts. À mon avis, il faut mettre au point ces outils et faire en sorte que les premières nations participent à la collecte de données.

Nous devons suivre nos étudiants: quels résultats obtiennent-ils avant d'arriver aux études postsecondaires? Bon nombre des problèmes que nous éprouvons sont prévisibles. Si les étudiants ne suivent pas un cours régulier de mathématique ou d'anglais qui leur permet d'être admis à un programme d'études postsecondaires, un programme de formation générale, quel espoir leur donnons-nous? [...] Je crois que nous devons avoir une bonne base de données sur nos étudiants et que nous ne devons pas dépendre de Statistique Canada ou d'un organisme semblable et faire des prévisions cinq ans après les faits. Voilà un véritable défi<sup>65</sup>.

Pour Keith Frame, la collecte de données communautaires précises et les activités de suivi procurent au Grand Conseil de Prince Albert les outils nécessaires pour déterminer les besoins des étudiants et de la collectivité et planifier les moyens d'y répondre. L'Assemblée des Premières Nations parle aussi des ressources nécessaires pour entreprendre ce genre de collecte de données. À son avis :

Il faudra [...] un soutien financier accru pour pouvoir évaluer correctement le succès des étudiants et mener les études nécessaires à l'élaboration de politiques. Le financement alloué au PEP doit inclure les coûts administratifs liés à la collecte et à l'analyse de données, au suivi des étudiants et à la technologie qu'il faut utiliser à cette fin<sup>66</sup>.

De même, le Conseil en éducation des Premières Nations affirme que : « les communautés doivent recevoir du soutien financier pour mieux suivre les étudiants qu'elles financent et pour mieux collaborer avec les établissements d'enseignement ordinaires<sup>67</sup> ».

---

<sup>64</sup> *Témoignages*, 26 septembre 2006.

<sup>65</sup> *Ibid.* Le chef Matthew a aussi parlé au Comité des activités de collecte de données et de suivi réalisées conjointement avec le provincial et d'autres partenaires du système d'enseignement primaire (de la maternelle à la 12e année), tant dans les réserves que hors réserve.

<sup>66</sup> Assemblée des Premières Nations, « Perspectives des Premières Nations en matière d'éducation postsecondaire », communication écrite remise au Comité, 6 novembre 2006.

<sup>67</sup> Conseil en éducation des Premières Nations, « L'enseignement postsecondaire chez les Premières Nations », communication écrite au Comité, 17 octobre 2006.

Roberta Jamieson a parlé au Comité du suivi fait en 2005-2006 par la Fondation nationale des réalisations autochtones auprès des étudiants inscrits dans le secteur de la santé.

[N]ous possédons des statistiques sur les demandeurs quant à leur sexe, leur affiliation autochtone, leur province, leur résidence, les bourses qu'ils ont reçues, leur niveau d'études, les obstacles auxquels ils se sont heurtés, le soutien dont ils ont besoin pour réussir, leur opinion sur le service que nous offrons, les perspectives d'emploi, leur travail et leurs activités de bénévolat. Nous savons aussi s'ils travaillent dans leur domaine d'études, s'ils travaillent au sein d'une collectivité et s'ils travaillent pour le gouvernement<sup>68</sup>.

M<sup>me</sup> Jamieson estime que ce genre de suivi est « essentiel » et « devrait être fait dans l'ensemble du pays<sup>69</sup> ».

En parlant du rapport intitulé *Aboriginal Peoples and Postsecondary Education in Canada*, publié par le Caledon Institute à partir de données de recensement, Michael Mendelson a décrit la collecte de données comme une activité absolument essentielle dans ce secteur de recherche relativement nouveau, et a invité d'autres chercheurs à entreprendre des études plus approfondies encore. Cela est conforme aux mesures décrites dans son rapport comme étant préliminaires à une amélioration des niveaux de scolarité<sup>70</sup>.

### **c. Attribution et distribution des fonds du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire**

Le Comité comprend qu'aucun des aspects du PAENP ne peut être examiné indépendamment de toutes les autres facettes de ce programme. Un autre aspect connexe soulevé au cours des audiences tenait à la façon dont les fonds du PAENP sont alloués. On ne s'étonnera pas de constater qu'ici aussi, les aspects collecte de données et suivi se révèlent importants.

Dans une communication écrite remise lors de leur comparution, le Conseil en éducation des Premières Nations citait un document du Ministère retraçant l'évolution du système de distribution de fonds du PAENP. On y explique qu'avant 1992, les budgets étaient fondés sur une estimation régionale des besoins. Mais « entre 1992 et 1997, le financement du PAENP est devenu partie intégrante des ententes de financement global de chaque région — le lien entre le nombre

---

<sup>68</sup> *Témoignages*, 24 octobre 2006.

<sup>69</sup> *Ibid.* La FNRA élargit actuellement son suivi de manière à l'étendre à tous les étudiants subventionnés de niveau postsecondaire.

<sup>70</sup> Mendelson, Michael. *Aboriginal Peoples and Postsecondary Education in Canada*, Caledon Institute of Social Policy, juillet 2006. Accessible à <http://www.caledoninst.org/Publications/PDF/595ENG%2Epdf>

d'étudiants admissibles et le niveau de financement accordé a essentiellement disparu<sup>71</sup> ». Selon Gilbert Whiteduck, « [c]haque collectivité se faisait attribuer une enveloppe budgétaire; si elle manquait d'argent, elle devait déterminer qui recevrait des fonds en fonction d'une liste de priorité [...] cela nous a beaucoup compliqué la tâche<sup>72</sup> ».

Richard Budgell a donné plus d'explications sur la façon dont le système de distribution actuel fonctionne : le financement du PAENP est distribué aux bureaux régionaux du Ministère et, par ces bureaux, aux organisations administratrices des Premières nations et inuites, qui sont le plus souvent les collectivités elles-mêmes. Diverses régions se basent sur différents calculs pour distribuer les fonds, la méthode utilisée étant fondée d'une façon ou d'une autre sur la population. Selon M. Budgell, les « règles du programme et la nature de cet outil de financement pour les Premières nations ne prévoient pas que le financement soit réservé aux études postsecondaires ».

Ce n'est pas ainsi que sont administrés les programmes de financement pour les Premières nations [...] Si la Première nation constate [que] le financement postsecondaire est supérieur à la demande, il lui est possible de transférer ces fonds en fonction de ses autres priorités<sup>73</sup>.

M. Budgell n'était pas en mesure de dire au Comité combien de fois les budgets du PAENP sont en réalité affectés à d'autres priorités comme les infrastructures ou l'enseignement primaire (de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année), car le Ministère ne recueille pas d'information à ce sujet et n'exige pas que les collectivités des Premières nations rendent compte de ce genre de réaffectation. M<sup>me</sup> Cram nous dit « qu'il ne s'agit pas d'une mauvaise utilisation des fonds, mais plutôt, que pour avoir l'usage des fonds destinés aux études postsecondaires, une communauté doit avoir des étudiants au postsecondaire. Si elle n'en a pas, elle peut alors consacrer l'argent aux écoles primaires et secondaires, par exemple<sup>74</sup> ». Elle ajoute que : « [i]l n'y a pas suffisamment de mesures de contrôle, mais on ne voit pas de cas de personnes qui ne sont pas admissibles recevoir de l'argent. Ce problème n'existe pas. [Une communauté qui] répond à tous [s]es besoins ... ne va pas donner de fonds à quelqu'un qui n'est pas admissible<sup>75</sup> ».

M. Budgell a expliqué au Comité que des modifications aux conditions actuelles du programme pourraient faire en sorte que le financement du PAENP

---

<sup>71</sup> Conseil en éducation des Premières Nations, « [L'enseignement postsecondaire chez les Premières Nations](#) », communication écrite remise au Comité, 17 octobre 2006, citant la Direction générale de vérification et d'évaluation du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. *Évaluation du programme d'enseignement postsecondaire*, juin 2005.

<sup>72</sup> *Témoignages* 17 octobre 2006.

<sup>73</sup> *Témoignages*, 19 octobre 2006.

<sup>74</sup> *Ibid.*

<sup>75</sup> *Ibid.*

soit réservé exclusivement à ce programme, comme c'est actuellement le cas pour l'éducation spécialisée. Il reconnaît que la situation actuelle que vivent les communautés des Premières nations, dans lesquelles le nombre de demandeurs admissibles qui veulent faire des études de niveau postsecondaire dépasse le financement que leur procure le PAENP est « manifestement un problème<sup>76</sup> ».

## **2. Autres grandes questions**

Comme nous l'avons indiqué plus haut, les principaux obstacles dont les témoins nous ont parlé se rapportaient au soutien financier des étudiants, sous le régime du PAENP, et des problèmes connexes. Mais les participants ont aussi abordé d'autres questions que le Comité estime devoir intégrer à son rapport.

### **a. Le programme d'aide aux étudiants indiens et les établissements d'enseignement postsecondaires sous contrôle autochtone**

À notre avis, la mise sur pied d'établissements postsecondaires des Premières nations est souhaitable pour que celles-ci assument le contrôle et la responsabilité de l'éducation postsecondaire, mais il y a très peu d'appui dans ce sens. La venue de ces établissements partout au pays est donc limitée<sup>77</sup> ...

#### **Chef Nathan Matthew, First Nations Education Steering Committee**

Les établissements administrés par les Premières Nations et les Autochtones fonctionnent en marge du système postsecondaire au Canada<sup>78</sup> ...

#### **First Nations Technical Institute**

Bien que les limites de temps imposées au Comité l'aient empêché d'approfondir cette question autant qu'elle le mérite, il a pu se faire une idée de la situation des établissements autochtones d'enseignement postsecondaire sous le régime actuel du PAEI. Selon la National Association of Indigenous Institutes of Higher Learning, il y aurait actuellement au Canada 64 instituts autochtones d'enseignement supérieur<sup>79</sup>. Tout en faisant ressortir les succès et les avantages incontestables que présentent ces établissements pour les étudiants autochtones et

---

<sup>76</sup> *Ibid.*

<sup>77</sup> *Témoignages*, 26 septembre 2006.

<sup>78</sup> Lettre au Comité de Karihwakeron Tim Thompson, président et administrateur général du *First Nations Technical Institute*, en date du 5 octobre 2006.

<sup>79</sup> Lettre au Comité de Trevor Lewis, président de la National Association of Indigenous Institutes of Higher Learning, en date du 4 octobre 2006.

leurs collectivités<sup>80</sup>, les intervenants se sont dits inquiets de l'instabilité et de l'insuffisance du financement qu'ils reçoivent actuellement du PAEI.

Le First Nations Technical Institute a expliqué au Comité que le PAEI est offert aux établissements autochtones de l'Ontario sur la base de la présentation annuelle d'une proposition — ce qui semble être la pratique courante selon les directives du PEP — et que le financement est demeuré pratiquement au même niveau depuis 10 ans, avec pour résultat que :

Le FNTI aurait besoin d'une augmentation de 72 % de son affectation actuelle simplement pour avoir le même pouvoir de dépenser qu'il y a dix ans. Un résultat semblable s'appliquerait aux autres bénéficiaires du PAEI<sup>81</sup>.

Le FNTI considère comme un « piège financier » le fait que le PAEI étant lié au PAENP, toute augmentation de l'un résulte en une diminution de l'autre. Cet organisme estime que la position du gouvernement fédéral à l'égard des établissements autochtones d'enseignement postsecondaire n'a « pas changé pour répondre aux demandes nouvelles et évolutives<sup>82</sup> », tandis que la NAIHL pense que « le Canada ne peut pas continuer de fermer les yeux sur les bons résultats<sup>83</sup> » qu'obtiennent ces établissements.

J'ai fréquenté un collège autochtone il y a plus de 30 ans. On a fermé ce collège au bout de cinq ans. Il y avait au moins 50 jeunes qui y obtenaient leur diplôme chaque année. C'est une aberration. Si ce collège existait encore, au Québec, on aurait aujourd'hui au moins 30 fois 50 jeunes qui détiendraient un diplôme d'études collégiales. Je peux affirmer que le portrait socioéconomique actuel de nos communautés serait différent.

**Lise Bastien, directrice, Conseil d'éducation  
des Premières Nations**

Christine Cram du Ministère nous a dit que le PAEI avait soutenu financièrement plus de 50 établissements d'enseignement en 2004-2005<sup>84</sup>, sans préciser toutefois le pourcentage de ces établissements qui étaient administrés par des Autochtones<sup>85</sup>. Selon Richard Budgell, les dépenses liées au PAEI

---

<sup>80</sup> Selon la NAIHL, ces établissements « cherchent à répondre au besoin de professionnels autochtones au sein de leurs communautés », « contribuent pour beaucoup à recruter, à garder et à diplômer des Autochtones », et « constituent aussi un moteur important de l'économie des communautés grâce aux emplois et aux autres retombées économiques qu'ils procurent »: *Ibid.*

<sup>81</sup> Lettre au Comité de Karihwakeron Tim Thompson, président et administrateur général du *First Nations Technical Institute*, en date du 5 octobre 2006.

<sup>82</sup> *Ibid.*

<sup>83</sup> Lettre au Comité de Trevor Lewis, président de la *National Association of Indigenous Institutes of Higher Learning*, en date du 4 octobre 2006.

<sup>84</sup> *Témoignages*, 19 octobre 2006.

<sup>85</sup> Comme l'explique le *First Nations Technical Institute*, ce volet du PEP « a créé un grand nombre des programmes d'études autochtones ... au sein des collèges et universités ordinaires, mais au fil du

correspondent à « environ 20 millions de dollars au cours de la dernière année et que cela ne représente pas 12 % de la totalité des dépenses<sup>86</sup> », soit le pourcentage maximum prévu par les lignes directrices du PEP. Il a ajouté qu'à part le financement de base versé à la First Nations University of Canada en Saskatchewan, le Ministère n'a « pas encore pris de décision quant à l'appui que nous pourrions accorder aux dépenses de fonctionnement de ces établissements. Actuellement, ce genre d'aide n'est pas prévu dans le cadre du Programme d'aide aux étudiants indiens<sup>87</sup> ».

Les membres du Comité estiment important de signaler qu'en plus des problèmes de financement du PAEI, la NAIHL et le FNTI ont tous deux insisté sur l'absence de financement stable et de reconnaissance officielle de la part des provinces et ont dit qu'il s'agissait là d'obstacles majeurs pour les établissements d'enseignement postsecondaire administrés par des Autochtones.

Contrairement aux établissements non autochtones, les établissements autochtones ne sont pas admissibles aux subventions de fonctionnement, aux subventions spéciales, aux subventions d'équipement et d'infrastructure et à l'aide à la recherche... [L]a plupart d'entre eux reçoivent seulement des subventions de courte durée. De plus, parce qu'ils ne bénéficient pas d'une reconnaissance officielle, ils n'ont pas le pouvoir de décerner des certificats et des diplômes reconnus par la province<sup>88</sup>.

Comme nous l'avons appris, les établissements autochtones doivent s'associer à des collèges et universités reconnus par la province pour offrir à leurs étudiants des crédits et titres de compétence reconnus et pour demeurer admissibles au PAEI et à d'autres sources de financement<sup>89</sup>. Pour leur part, les collèges et universités associés comptent les étudiants inscrits aux programmes des établissements autochtones et reçoivent les subventions correspondantes. La NAIHL décrit cette situation comme intenable. Et l'APN, dans sa communication écrite, affirme : « il semble donc que les établissements des Premières Nations soient forcés de payer deux fois plus pour gérer et offrir des programmes d'EPS<sup>90</sup> ».

---

temps, il s'est mis à aider les établissements d'enseignement postsecondaire administrés par les Autochtones ». Lettre au Comité de Karihwakeron Tim Thompson, président et administrateur général du *First Nations Technical Institute*, en date du 5 octobre 2006.

<sup>86</sup> *Témoignages*, 19 octobre 2006.

<sup>87</sup> *Ibid.*

<sup>88</sup> Lettre au Comité de Trevor Lewis, président de la *National Association of Indigenous Institutes of Higher Learning*, en date du 4 octobre 2006.

<sup>89</sup> Lettre au Comité de Karihwakeron Tim Thompson, président et administrateur général du *First Nations Technical Institute*, en date du 5 octobre 2006.

<sup>90</sup> Assemblée des Premières Nations, « Perspectives des Premières nations en matière d'éducation postsecondaire », communication écrite au Comité, en date du 6 novembre 2006.

## **b. Accès aux programmes d'études postsecondaires**

[Q]u'en est-il des populations qui n'ont pas le statut d'Indien inscrit dans ce pays et qui n'ont pas accès à cette aide financière parce qu'elles ne détiennent pas de carte d'inscription<sup>91</sup> ?

**Patrick Brazeau, chef national,  
Congrès des peuples autochtones**

Nous avons mentionné plus haut dans le présent rapport que le programme de soutien financier aux études postsecondaires du Ministère ne s'appliquait pas aux apprenants métis ou aux apprenants des Premières nations qui ne sont pas inscrits en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Par ailleurs, les membres du Comité savent, en raison de leurs lectures préparatoires et des témoignages qu'ils ont entendus, que toutes les catégories d'apprenants autochtones se heurtent à des obstacles à leur cheminement postsecondaire. Nous savons aussi que pour les Autochtones qui vivent hors réserve, le fait de ne pas pouvoir accéder au PEP ou à des programmes semblables est une préoccupation de très longue date. Les témoignages que nous avons entendus nous confirment que la situation à cet égard n'a pas changé. Selon les témoins qui ont abordé la question de l'accès, il s'agit d'une question de justice et d'équité qui met en évidence les lacunes que comportent actuellement les politiques du gouvernement.

Peter Dinsdale de l'ANCA a dit au Comité que « [s]i l'on veut réellement que les enfants autochtones obtiennent leur diplôme », il faut aussi prendre en compte les besoins des étudiants autochtones autres que les seuls apprenants « inscrits » des Premières nations. À son avis :

[L]'enjeu porte sur l'accès et l'équité : un accès égal partout au pays et une équité sur le plan du statut juridique de chacun. Si le projet de loi C-31 me définit comme Indien, j'ai certains droits; si le gouvernement détermine que je ne suis pas Indien, je n'ai pas ces droits<sup>92</sup>.

Anita Olsen-Harper, de l'Association des femmes autochtones du Canada, pense elle aussi que le Ministère, en se concentrant uniquement sur les personnes inscrites des Premières nations, fait fausse route parce qu'« il y a beaucoup de personnes qui sont de descendance autochtone et qui n'ont pas espoir d'être jamais inscrites sur le registre<sup>93</sup> ».

Patrick Brazeau, du Congrès des peuples autochtones, a invité le Comité à examiner « la situation de discrimination qui existe dans les programmes d'enseignement fédéraux pour les Autochtones [fondée sur] des motifs arbitraires et

---

<sup>91</sup> *Témoignages*, 12 juin 2006.

<sup>92</sup> *Témoignages*, 14 juin 2006. En 1985, le projet de loi C-31 a modifié les critères d'inscription à titre d'« Indien » au sens de la *Loi sur les Indiens*.

<sup>93</sup> *Témoignages*, 12 juin 2006.

futiles tels que le statut en vertu de la *Loi sur les Indiens* » qui, selon lui « est pour beaucoup responsable de l'échec lamentable et inacceptable des actuelles politiques sociales et éducatives, qu'elles relèvent du gouvernement fédéral ou provincial<sup>94</sup> ». La communication écrite du CPA précise que « ni le gouvernement fédéral ni les gouvernements provinciaux ne veulent accepter d'être responsables du dossier ou du financement, ou de s'occuper des objectifs scolaires des Autochtones hors réserve<sup>95</sup> ». Selon le chef Brazeau :

[C]e qui se passe avec les populations vivant hors réserve dans ce pays... c'est qu'elles semblent tomber dans une zone grise. Voici notre position : nous savons que le gouvernement fédéral dispose d'un financement pour l'éducation. Nous savons que les gouvernements provinciaux disposent également de financement pour l'éducation. Donc je pense que le moment est venu d'être honnêtes avec nous-mêmes et de déterminer exactement qui est responsable de quoi, de sorte que nous puissions amorcer un dialogue<sup>96</sup>.

Invité à s'exprimer sur la question de l'accès réservé aux Métis Allan MacDonald, directeur général du Bureau de l'Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, a reconnu qu'il « n'existe en effet aucun programme d'études postsecondaires pour les Métis qui ressemblerait au programme destiné aux Premières nations » en raison de la façon dont le gouvernement fédéral comprend ses responsabilités principales envers les Premières nations et de ses choix stratégiques à cet égard. Et rien n'indique, au dire de Christine Cram, que le Ministère envisage « [un] éventuel élargissement des critères d'admissibilité [du PEP] pour inclure les Métis ». Toutefois, a expliqué M. MacDonald, le gouvernement fédéral accorde un soutien indirect aux étudiants métis. Par exemple,

Il y a plusieurs années, le gouvernement fédéral a participé à la dotation de la Fondation nationale des réalisations autochtones à hauteur d'environ 12 millions de dollars. Or, nous savons que les Métis sont nombreux à profiter des bourses octroyées par cette fondation<sup>97</sup>.

Le programme des Ententes de développement des ressources humaines autochtones (EDRHA) a aussi été mentionné comme l'un des moyens par lesquels les étudiants métis peuvent avoir accès aux études postsecondaires. Le Comité pense que ces mesures de soutien indirectes sont également mises à la disposition des personnes non inscrites des Premières nations de même qu'à l'ensemble des étudiants admissibles au PEP.

---

<sup>94</sup> *Ibid.*

<sup>95</sup> Congrès des peuples autochtones, « Notes en vue d'une présentation sur l'éducation des Autochtones », 12 juin 2006, annexe 2, « [Information sur l'éducation postsecondaire pour les peuples autochtones vivant hors réserve](#) », p. 4.

<sup>96</sup> *Témoignages*, 12 juin 2006.

<sup>97</sup> *Témoignages*, 19 octobre 2006.

M. MacDonald concède que « [c]ette aide est sans commune mesure avec ce que font les Affaires indiennes pour les Premières Nations<sup>98</sup> ». Lors d'une audience ultérieure, Roberta Jamieson a dit au Comité que même si la Fondation nationale des réalisations autochtones, l'une des sources d'aide financière citée par M. MacDonald, a pu accorder des bourses pour une valeur de 2,8 millions de dollars à 934 des 1 129 personnes qui ont fait une demande en 2005-2006 :

L'aide demandée représentait plus de 8,6 millions de dollars, mais nous avons été en mesure de recueillir seulement 32,5 p. 100 de cette somme. En outre, malgré la hausse des coûts des études depuis près de deux décennies, nous versons une aide par personne moins grande qu'auparavant<sup>99</sup>.

### **c. Formation professionnelle**

Qui peut dire qu'une carrière universitaire vaut plus qu'une solide carrière dans les corps de métiers<sup>100</sup>?

#### **Anita Olsen-Harper, Association des femmes autochtones du Canada**

Les membres du Comité ont pu constater, à la lumière des rapports et des statistiques qu'ils ont consultés, que pour bon nombre d'apprenants autochtones, un programme postsecondaire axé sur la formation professionnelle est une option importante, et peut-être même plus attrayante et plus accessible. Comme Christine Cram du Ministère nous l'a rappelé, le financement de « [l]a formation professionnelle vient de Ressources humaines et Développement social Canada par l'intermédiaire des EDRHA ». Les apprenants des Premières nations, métis et inuits sont tous admissibles au soutien financier des EDRHA conclues avec leurs organisations respectives. M<sup>me</sup> Cram a dit qu'il s'agissait d'un « programme très dynamique<sup>101</sup> ».

C'est en gardant ces considérations à l'esprit que les membres du Comité ont écouté les témoins parler des programmes de formation professionnelle de niveau postsecondaire et nous faire part de leurs préoccupations à cet égard. Certains s'inquiètent surtout du soutien financier accordé aux étudiants. Karen Schuyler, de l'Association des femmes autochtones du Canada, nous a dit que même si elle pense que le programme fonctionne bien, « les budgets ne sont jamais suffisants. Il y a une longue liste d'attente dans chacune des communautés pour avoir accès à la formation<sup>102</sup> ». Selon M<sup>me</sup> Paulette Tremblay, de la Fondation

---

<sup>98</sup> *Ibid.*

<sup>99</sup> *Témoignages*, 24 octobre 2006.

<sup>100</sup> *Témoignages*, 12 juin 2006.

<sup>101</sup> *Témoignages*, 19 octobre 2006.

<sup>102</sup> *Témoignages*, 12 juin 2006.

nationale des réalisations autochtones : « [i]l y a très peu d'aide financière pour la formation dans les métiers, par exemple, où [les apprenants] doivent perfectionner leurs compétences parce qu'ils n'ont pas atteint le niveau de scolarité requis<sup>103</sup> ». Sur la question de l'accès, le chef national Patrick Brazeau, du Congrès des peuples autochtones, nous a dit que « [l]'accès au développement des compétences est très inégal dans ce pays, et plus particulièrement pour les membres des Premières nations et les Métis vivant hors réserve à l'extérieur des prairies<sup>104</sup> ».

Au chapitre des politiques, le chef Nathan Matthew a dit que la « répartition des tâches » au gouvernement fédéral, dans le secteur de la formation professionnelle, faisait problème. Selon lui, le Ministère ne s'intéresse pas à la formation professionnelle, qui relève essentiellement de Ressources humaines et Développement social Canada, de sorte que « la segmentation des responsabilités du gouvernement à l'égard de l'éducation postsecondaire donne lieu à des programmes fragmentés ».

Il semble que les ministères ne communiquent pas ensemble ou n'ont pas d'approche coordonnée pour aider les apprenants des Premières nations au niveau postsecondaire... [C]es deux entités travaillent difficilement ensemble, en particulier en ce qui a trait au soutien offert à notre communauté. C'est un vrai problème<sup>105</sup>.

Invitée à s'exprimer sur cette question, Lise Bastien du Conseil d'éducation des Premières Nations a dit au Comité :

[I]l est bien important que les deux ministères concernés discutent entre eux, mais le fait est qu'en tant que représentants des Premières nations, nous insistons beaucoup là-dessus auprès des ministères concernés, alors que cette communication ne s'est toujours pas concrétisée. Or nous ne pouvons attendre, si ces derniers ne veulent pas se parler<sup>106</sup>...

Richard Budgell, de la Direction générale de l'éducation du Ministère, a dit au Comité qu'« il faudrait encore travailler sur la relation entre les EDRHA et le financement des études postsecondaires aux Affaires indiennes pour éliminer tout chevauchement. Ainsi, le financement serait utilisé de façon optimale par les Premières nations et les Inuit ». Il a reconnu qu'il n'y avait pas beaucoup de communications entre les ministères au sujet de la formation professionnelle<sup>107</sup>.

---

<sup>103</sup> *Témoignages*, 24 octobre 2006.

<sup>104</sup> *Témoignages*, 12 juin 2006.

<sup>105</sup> *Témoignages*, 26 septembre 2006.

<sup>106</sup> *Témoignages*, 17 octobre 2006.

<sup>107</sup> *Témoignages*, 19 octobre 2006.

## CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

À notre époque, au Canada, aucun jeune des Premières nations ou des peuples métis ou inuits devrait avoir abandonné l'idée d'effectuer une formation ou des études postsecondaires faute de moyens financiers<sup>108</sup>.

**Roberta Jamieson, présidente directrice générale,  
Fondation nationale des réalisations autochtones**

Personne au Canada ne devrait se sentir ... plus chez lui que nous, les Autochtones. Et pourtant, certains Autochtones se sentent marginalisés. C'est une tendance dangereuse pour le Canada<sup>109</sup>.

**Darren Googoo, directeur de l'éducation,  
Première Nation de Membertou**

Maintenant que ce rapport tire à sa fin et que le Comité s'appête à formuler ses recommandations, ses membres ont à l'esprit qu'en ce qui concerne les étudiants autochtones et leurs collectivités, « de toutes les questions auxquelles nous travaillons, l'éducation est sûrement celle où l'erreur n'est pas permise<sup>110</sup> ». Bien que les principales recommandations du Comité portent sur le programme PEP du Ministère, nous terminons notre examen convaincus que les questions qui ont été portées à notre attention soulèvent des considérations politiques fondamentales sur l'avenir de l'éducation postsecondaire de tous les apprenants autochtones. Les membres du Comité estiment que leur rôle de surveillance les enjoint de parler de cet avenir dans leurs conclusions au présent rapport.

Les témoins nous ont dit, directement et indirectement, que nous en sommes arrivés à la croisée des chemins en ce qui concerne l'éducation postsecondaire des Autochtones. Nous avons appris, d'une part, que de belles réalisations ont été accomplies qui permettent d'envisager l'avenir avec confiance. Les progrès accomplis par les intervenants, tant autochtones que non autochtones, dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'études postsecondaires offerts aux étudiants autochtones partout au pays, et le plus souvent avec très peu de ressources, sont pour le moins admirables. Et la preuve nous a été donnée que leur détermination porte fruit et produit de bons résultats. Par contre, nos témoins nous ont également mis en garde et nous ont fait comprendre que certains aspects de la situation actuelle mettent en péril l'avenir de l'éducation postsecondaire des Autochtones. Ceux-ci comprennent notamment le sous-financement constant des étudiants de niveau postsecondaire sous le régime du PAENP, le manque de données statistiques pourtant essentielles au renouvellement des politiques, et l'absence de programmes équivalents accessibles aux étudiants non inscrits des Premières nations et métis.

---

<sup>108</sup> *Témoignages*, 24 octobre 2006.

<sup>109</sup> *Témoignages*, 31 octobre 2006.

<sup>110</sup> *Témoignages*, 2 novembre 2006.

Le Comité tient à reconnaître le progrès accompli, sans toutefois vouloir minimiser la dure réalité qui lui a été révélée. L'un des aspects les plus durs de cette réalité est sans doute qu'à l'heure actuelle, au Canada, il y aurait un nombre indéterminé d'apprenants autochtones qui aspirent à faire des études postsecondaires et qui ne peuvent y accéder par manque de ressources financières. Roberta Jamieson, de la Fondation nationale des réalisations autochtones, estime qu'il y a des milliers d'apprenants des Premières nations, inuits et métis dans cette situation<sup>111</sup>. En 2000, l'Assemblée des Premières Nations estimait à 10 000 le nombre d'apprenants des Premières nations (seulement) qui s'étaient vu refuser le soutien financier nécessaire pour entreprendre des études de niveau postsecondaire<sup>112</sup>. Le Ministère n'a pas produit d'estimation, parce qu'il ne recueille pas les données statistiques nécessaires.

[C]e qui est difficile, c'est de voir que les gens ne peuvent pas exploiter leur plein potentiel. Vous avez des jeunes qui sont dynamiques, énergiques, pleins d'ambition, qu'il n'est pas nécessaire de motiver parce qu'ils sont prêts à foncer, mais il n'y a rien pour eux.

Quand une étudiante autochtone de Black Lake obtient un diplôme d'assistante dentaire, tout le monde en profite et pas seulement la communauté de Black Lake. Lorsqu'un enseignant obtient un diplôme et commence à enseigner à des élèves, ses élèves vont se disperser dans tout le pays. Ce n'est pas seulement dans l'intérêt de Black Lake. Ce n'est pas seulement dans l'intérêt du Grand Conseil de Prince Albert ou de la Saskatchewan. Le potentiel que nous perdons est une perte pour nous tous<sup>113</sup>.

**Keith Frame, coordonnateur de recherche, Grand  
Conseil de Prince Albert**

Les membres du Comité estiment que ce scénario est inacceptable. Nous croyons que si le Canada ne trouve pas maintenant des solutions d'ensemble au problème complexe que pose sur le plan des ressources le nombre croissant d'apprenants autochtones potentiels, le prix à payer plus tard risque d'être beaucoup trop élevé et d'accroître encore davantage les écarts actuels. Par ailleurs, même si notre rapport traite avant tout des besoins de financement qui pourraient être comblés par le PEP du Ministère, notre réflexion s'applique également aux apprenants métis et aux apprenants non inscrits des Premières nations dont les besoins de financement ne peuvent être comblés avec les ressources actuelles. Quand on sait, comme nous l'avons appris, que l'éducation postsecondaire est la clé de l'emploi et de la réussite future des peuples autochtones, il n'est absolument pas dans notre intérêt, en tant que société, que se perpétue la perte d'ouvertures en matière d'éducation et d'emploi que connaît ce segment de la population

---

<sup>111</sup> *Témoignages*, 24 octobre 2006.

<sup>112</sup> Voir note 22.

<sup>113</sup> *Témoignages*, 28 septembre 2006.

canadienne qui affiche le plus haut taux de croissance, et ce, parce que nous n'avons pas tenté de régler à temps un problème que nous pouvons résoudre.

Pourquoi le Canada devrait-il investir davantage dans l'éducation postsecondaire? Premièrement, l'économie canadienne est aux prises avec de graves pénuries de main-d'œuvre dans presque tous les domaines... Deuxièmement, nous savons que la population des Premières nations, des Métis et des Inuit est celle qui augmente le plus rapidement au Canada et qui est confrontée à un taux inquiétant de chômage, de sous-emploi et de productivité. Il s'agit aussi d'une population dont les membres ne réalisent pas leur plein potentiel.

... en réglant les problèmes que vivent les Autochtones, on se trouverait à régler aussi ceux auxquels le Canada est confronté<sup>114</sup>.

**Roberta Jamieson, présidente directrice générale,  
Fondation nationale des réalisations autochtones**

Les membres du Comité en sont venus à la conclusion que les politiques actuelles du gouvernement, si bien intentionnées soient-elles, et la réalité de l'éducation postsecondaire des Autochtones ne se rencontrent pas dans la pratique. Nous pensons que le Canada doit de toute urgence remédier à cette situation. Mais pour atteindre cet objectif, il faudra à notre avis d'importants investissements financiers, dans l'immédiat et au cours des prochaines années, afin de renverser la vapeur et de mettre fin au cycle actuel du manque perpétuel de ressources qui afflige les apprenants des Premières nations et inuits qui veulent faire des études, et pour mettre en place un système viable, fondé sur des données concrètes, et bien adapté aux besoins actuels et futurs. Comme nous l'avons déjà dit, le prix à payer, si nous ne faisons pas cet investissement maintenant, ne sera que plus élevé plus tard.

Nous comprenons toutefois, comme Roberta Jamieson nous l'a rappelé, que même s'il faut plus de ressources financières, « les problèmes ne se règlent pas uniquement parce qu'on lance de l'argent dans leur direction<sup>115</sup> ». Le Comité estime que le gouvernement doit aussi travailler en étroite collaboration avec les intervenants autochtones à l'élaboration d'une approche stratégique globale et à long terme visant l'éducation postsecondaire des Autochtones. Il faut des mesures à court terme pour corriger les lacunes actuelles des systèmes existants, mais il faut également des mesures à moyen et à long terme pour faire en sorte que le « cycle du désavantage » attribuable au manque de ressources financières ne se répète pas, et pour que le potentiel des étudiants autochtones de niveau postsecondaire ait toutes les chances de se développer.

Comme Christine Cram l'a reconnu devant le Comité :

---

<sup>114</sup> *Témoignages*, 24 octobre 2006.

<sup>115</sup> *Ibid.*

[I]l faudra déployer encore beaucoup d'efforts pour s'assurer que les enfants et les jeunes des Premières nations possèdent les bases nécessaires pour entreprendre des études postsecondaires et les compétences qui leur permettront de tirer avantage des nouvelles possibilités découlant des investissements réalisés dans les projets de mise en valeur des ressources... et du départ à la retraite des baby boomers.

Toutes les parties reconnaissent que le statu quo ne produit pas les résultats voulus et qu'un système éducatif plus solide permettrait aux apprenants de se préparer en vue d'atteindre leur potentiel<sup>116</sup>.

À cet égard, le Comité trouve encourageant l'engagement pris par le ministre des Finances dans son récent plan économique concernant le financement prévisible et à long terme de l'éducation postsecondaire<sup>117</sup>. Cet engagement général doit s'étendre aux étudiants, aux éducateurs et aux établissements d'enseignement autochtones.

Le Comité est convaincu que pour relever le défi de l'éducation postsecondaire des Autochtones, il faut une approche concrète, non partisane et ouverte sur l'avenir. C'est dans cet esprit, et avec cette conviction, que nous faisons les recommandations suivantes.

### **Créer des résultats positifs**

Comme nous avons tenté de le faire ressortir tout au long du présent rapport, il y a lieu de se réjouir des nombreux progrès réalisés par les étudiants autochtones de niveau postsecondaire, les éducateurs et les établissements d'enseignement autochtones et non autochtones de partout au pays, ces progrès ayant, trop souvent, comme nous le savons, été réalisés envers et contre tout. Ces réalisations remettent en perspective les propos « apocalyptiques » qui caractérisent trop souvent le discours public lorsqu'il est question des Autochtones. Le Comité estime qu'il faudrait faire connaître davantage les résultats positifs obtenus à ce jour, y compris aux populations autochtones elles-mêmes. Bien que chacun de ces résultats positifs ait été obtenu dans un contexte unique et particulier, la connaissance des ces initiatives heureuses pourrait certainement être utile à d'autres collectivités, aux étudiants, aux éducateurs et aux établissements d'enseignement qui sont engagés ou veulent s'engager dans des projets ou des programmes d'éducation postsecondaire autochtones. Les éducateurs non autochtones et l'ensemble de la population canadienne gagneraient aussi à prendre connaissance de cette information. Bien que certaines choses aient été faites dans ce domaine, le Comité estime que l'information devrait être diffusée plus

---

<sup>116</sup> *Témoignages*, 19 octobre 2006.

<sup>117</sup> *Avantage Canada, Un plan économique pour éliminer la dette nette du Canada et réduire encore plus les taxes et les impôts*, 23 novembre 2006. <http://www.fin.gc.ca/ec2006/pdf/planf.pdf>.

largement et rendue accessible de manière plus systématique. Par conséquent, le Comité recommande :

## **RECOMMANDATION 1**

**Que le Ministère, en étroite collaboration avec les intervenants autochtones et non autochtones, crée une banque de données nationale sur le Web, accessible par Internet, pour que les renseignements concernant les programmes et les initiatives qui ont connu du succès dans le domaine de l'éducation postsecondaire autochtone soient largement accessibles aux organisations, collectivités et étudiants autochtones de même qu'aux établissements d'enseignement autochtones et non autochtones;**

**que cette banque de données comprenne des renseignements sur les initiatives heureuses élaborées par les trois segments de la population autochtone, à savoir les Premières nations, les Inuit et les Métis;**

**que le Ministère fasse en sorte que les renseignements au sujet de cette banque de données de même que les rapports annuels faisant état de son contenu soient largement diffusés.**

### **Soutien financier des étudiants<sup>118</sup>**

Nos témoins nous ont dit sans équivoque que le soutien financier des étudiants est le premier obstacle auquel il faut s'attaquer. Plusieurs d'entre eux nous ont fait des recommandations à cet effet. Le Comité note avec intérêt qu'en 1989, son prédécesseur avait entendu des témoins dire que les changements qui venaient d'être apportés aux mesures de soutien financier du PEP du Ministère risquaient d'avoir pour effet qu'un nombre croissant de jeunes Autochtones désireux de faire des études postsecondaires ne trouveraient pas le soutien financier nécessaire et que les demandes devraient de plus en plus être reportées à plus tard. Ce comité avait recommandé que « le programme [PAENP] prévoie chaque année un financement adéquat pour chaque demandeur admissible<sup>119</sup> ». En cette année 2006, lorsque nous regardons les choses en rétrospective, nous constatons qu'il s'est produit un pic dans le nombre d'inscriptions d'étudiants à des

---

<sup>118</sup> Nos recommandations sous cette rubrique ne font pas directement allusion au PAENP car le Ministère se livre actuellement à un examen en profondeur de son PEP et voudra peut-être nommer autrement ses divers volets.

<sup>119</sup> *Examen des programmes d'aide aux étudiants du niveau postsecondaire du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien*, juin 1989, p. 62.

programmes d'études postsecondaires dans les années qui ont immédiatement suivi, et ce, malgré les modifications de 1989. Cependant, nous savons aussi que le plafonnement à 2 % des budgets affectés au soutien financier des étudiants depuis 10 ans, combiné à l'augmentation considérable du nombre d'étudiants admissibles, a eu et continue d'avoir de lourdes conséquences pour les apprenants des Premières nations et leurs collectivités, comme en témoignent la baisse du nombre d'étudiants et les listes d'attente de plus en plus longues. Voilà le cycle pernicieux qui, à notre avis, doit être rompu.

Notre objectif, comme celui de notre prédécesseur, est de faire en sorte qu'aucun étudiant des Premières nations ou inuit ne soit privé du soutien financier nécessaire à la poursuite d'études postsecondaires, aujourd'hui ou à l'avenir. Quant à la question de savoir en quoi consiste un soutien financier « adéquat », nos témoins nous ont dit, et notre examen d'autres sources de documentation nous l'a confirmé, que le soutien financier par étudiant prévu par le PEP du Ministère n'a pas évolué au même rythme que les coûts. Les membres du Comité pensent que tout écart entre le soutien financier offert et les coûts réels à couvrir compromet la capacité des étudiants des Premières nations et inuits de réussir des programmes d'études de niveau postsecondaire.

Par conséquent, le Comité recommande :

## **RECOMMANDATION 2**

**Que le plafond annuel de 2 % imposé à l'égard de l'augmentation des fonds consacrés au Programme d'enseignement postsecondaire du Ministère soit éliminé immédiatement;**

**que les augmentations consenties par le Ministère à l'égard des fonds consacrés au PEP se fondent sur les coûts réels associés aux différents volets du Programme et ne soient pas assujetties à des plafonds discrétionnaires;**

**que le Ministère considère comme une priorité l'octroi d'un soutien financier adéquat, dans le cadre du PEP, à *chaque* apprenant admissible des Premières nations et inuit et qu'il mette en place un plan pour répondre à cette priorité d'ici la fin de 2007, lequel devra comporter des mesures de mise en œuvre assorties de dates limites précises;**

**que le Ministère fasse en sorte que le soutien financier offert aux apprenants admissibles des Premières nations et inuits en vertu du PEP se fonde sur le coût réel des frais de scolarité, de déplacement et de subsistance, et soit indexé tous les ans en**

**fonction de l'augmentation des frais de scolarité et du coût de la vie;**

**que le Ministère revoie les catégories de dépenses admissibles établies par le PEP pour s'assurer que les dépenses réelles couramment engagées par les apprenants admissibles des Premières nations et inuits soient remboursées. Ces dépenses peuvent comprendre, sans s'y limiter, les frais de garderie et les sommes déboursées pour des besoins spéciaux ou un hébergement spécial. Cette révision devrait avoir lieu immédiatement et être effectuée régulièrement par la suite.**

Nous savons que l'objectif de fournir un soutien financier adéquat à tous les apprenants admissibles des Premières nations et inuits entraînera inévitablement des conséquences budgétaires pour le gouvernement et le Ministère. Toutefois, comme nous l'avons dit plus haut, le fait de ne pas investir maintenant dans l'avenir des étudiants des Premières nations et inuits entraînera lui aussi des coûts incalculables à long terme. Nous ne voudrions pas non plus qu'une augmentation des sommes affectées au PEP du Ministère oblige à « prendre à Pierre pour donner à Paul », c'est-à-dire prive d'autres programmes essentiels du Ministère de leurs fonds. Par conséquent, le Comité recommande :

### **RECOMMANDATION 3**

**Que le budget du Ministère, pour 2007-2008 et les exercices suivants, soit accru de manière à tenir compte des dépenses supplémentaires associées à l'octroi d'un plus grand soutien financier à un plus grand nombre d'apprenants admissibles des Premières nations et inuits.**

Le Comité s'inquiète du nombre considérable d'apprenants admissibles des Premières nations et inuits qui sont actuellement en attente de soutien financier pour entreprendre des études postsecondaires. Bien que nous ne puissions établir leur nombre avec certitude, nous estimons qu'après être parvenus au seuil des études de niveau postsecondaire, ils ne devraient pas être condamnés à attendre plus longtemps. Nous croyons que des mesures immédiates doivent être prises pour éliminer « l'arriéré » de ces étudiants admissibles qui n'ont pas encore obtenu le soutien financier dont ils ont besoin. Les membres du Comité estiment que ces apprenants devraient faire l'objet d'une attention particulière et d'une intervention directe immédiate de la part du Ministère. Par conséquent, le Comité recommande :

### **RECOMMANDATION 4**

**Que le Ministère prenne des mesures immédiates, avec la collaboration de ses bureaux régionaux et des organisations**

**administratrices des Premières nations et inuites, pour établir d'ici la fin 2007, l'identité des étudiants des Premières nations et inuits admissibles qui se sont vu refuser le soutien financier nécessaire pour entreprendre des études de niveau postsecondaire en raison de budgets insuffisants;**

**qu'un fonds spécial soit créé à seule fin de fournir à ces étudiants un soutien financier adéquat pour un an, et que par la suite, ces étudiants soient intégrés au nouveau régime que nous proposons;**

**que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien demande une autorisation spéciale ponctuelle à cette fin.**

### **Collecte de données et suivi**

En 1989, le ministre des Affaires indiennes de l'époque avait dit au Comité des affaires autochtones qu'en dépit du nouveau budget « fixe » du PEP, « avec une bonne collecte de données, les prévisions du nombre d'étudiants demandeurs seront plus précises et les listes d'attente pourront être éliminées complètement<sup>120</sup> ». L'importance d'une rigoureuse collecte de données revient sans cesse dans les pages du rapport de ce comité et dans ses recommandations. Presque 20 ans plus tard, les fonctionnaires du Ministère nous disent qu'ils restent entravés à cet égard parce qu'il n'y a toujours pas de collecte de données sur le nombre d'étudiants admissibles qui se voient refuser du soutien par le PEP et que, par conséquent, ils sont incapables de faire des prévisions budgétaires exactes. Un certain nombre des sources consultées par le Comité, allant du rapport de la vérificatrice générale pour 2004 à l'évaluation interne que le Ministère a fait de son PEP en 2005, font ressortir le problème de manque de données du Ministère, qui n'a toujours pas été résolu.

Les membres du Comité estiment que pour être efficaces, la planification, l'élaboration des programmes et l'établissement des budgets de l'éducation postsecondaire des Autochtones doivent se fonder sur des renseignements aussi précis et complets que possible. À notre avis, si le Ministère veut réaliser son objectif d'améliorer la prestation des programmes d'enseignement postsecondaire offerts aux apprenants des Premières nations et inuits, il faut d'abord qu'il parvienne à mieux faire concorder le nombre d'étudiants admissibles et les fonds alloués. Afin que les sommes réservées annuellement pour le PEP soient suffisantes pour répondre aux besoins réels, et pour que les besoins du programme fassent l'objet de prévisions exactes, le Comité recommande :

---

<sup>120</sup> *Ibid.* p. 29.

## RECOMMANDATION 5

**Que la nouvelle politique et le nouveau cadre de gestion du Ministère prévoient des mesures précises, élaborées en étroite collaboration avec les bureaux régionaux et les organisations administratrices des Premières nations et inuits, pour recueillir des données sur le nombre d'apprenants des Premières nations et inuits qui sont admissibles au soutien financier ainsi que sur ceux qui en font la demande en vue de l'année scolaire suivante;**

**que la participation des organisations administratrices des Premières nations et inuites à l'élaboration de ces mesures soit financée par le Ministère;**

**que les mesures élaborées prévoient des dispositions pour accroître la capacité des collectivités des Premières nations et inuites et de leurs organisations administratrices de procéder à cette collecte de données elles-mêmes;**

**que les mesures de collecte de données établies dans la politique et le cadre de gestion du Ministère soient mises en œuvre par tous ses bureaux régionaux.**

Nos témoins ont dit qu'il est de plus en plus essentiel aux activités de planification et d'élaboration de politiques et à l'efficacité du travail accompli par les collectivités et leurs organisations administratrices auprès des établissements d'enseignement postsecondaire, de faire un suivi des apprenants. À cet égard, nous gardons à l'esprit l'opinion exprimée par Michael Mendelson dans le récent rapport du Caledon Institute :

[Traduction]

Malgré ... les difficultés financières et politiques, la collecte de données et le suivi des progrès accomplis sont les seuls moyens de garantir que les objectifs de scolarisation des populations autochtones du Canada sont véritablement en voie de réalisation. L'investissement, indéniablement considérable, reste faible lorsqu'on le compare aux coûts et aux conséquences, pour l'avenir de ce pays, de laisser le système d'éducation trahir encore longtemps les attentes de la population autochtone<sup>121</sup>.

Une bonne partie de ce suivi essentiel pourrait être fait à l'échelle communautaire par les organisations administratrices ou les conseils tribaux, mais

---

<sup>121</sup> Mendelson, Michael. *Aboriginal Peoples and Postsecondary Education in Canada*, Caledon Institute of Social Policy, July 2006, p. 40. Accessible à : <http://www.caledoninst.org/Publications/PDF/595ENG%2Epdf>

à l'heure actuelle, toutes les collectivités ne disposent pas des ressources financières ou humaines nécessaires pour entreprendre des tâches administratives supplémentaires. Et le Comité pense qu'il y aurait avantage, du point de vue de la planification, à créer une structure nationale chargée de recueillir des données et d'assurer le suivi des étudiants de niveau postsecondaire. Par conséquent, le Comité recommande :

## **RECOMMANDATION 6**

**Que le Ministère prenne des mesures immédiates, en collaboration avec des organisations autochtones spécialisées dans ce domaine, comme l'Institut de statistiques des Premières nations, pour créer et financer une banque nationale d'information et de suivi des données relatives au PEP;**

**que le Ministère et ses bureaux régionaux veillent à ce que toute l'information relative à la banque de données du PEP, notamment celle portant sur les mesures de protection des renseignements personnels, soit largement diffusée aux collectivités des Premières nations et inuites et à leurs organisations administratrices.**

### **Attribution et distribution des fonds du PEP**

Les témoignages entendus par le Comité sur cette question l'ont fait s'interroger sur la façon dont le Ministère s'emploie à distribuer les fonds du PAENP. Nous avons entendu dire que les bureaux régionaux utilisent des calculs différents pour la distribution des fonds aux organisations administratrices, que certaines collectivités reçoivent plus d'argent du PAENP qu'il ne leur en faut compte tenu du nombre de demandeurs admissibles pour une année donnée, tandis que d'autres collectivités n'en reçoivent pas suffisamment pour offrir un soutien financier aux apprenants admissibles. En plus, le Ministère ne procède à aucune collecte de données lui permettant de déterminer quelles collectivités sont en situation de « déficit » ou de « surplus » et donc de mettre en place les mesures correctrices qui pourraient s'imposer.

Les représentants du Ministère nous ont dit que l'examen en cours, qui devrait donner lieu à une restructuration du PEP, comprend l'étude de « nouveaux modèles de distribution » à être élaborés en collaboration avec les étudiants et éducateurs des Premières nations et inuits, de même qu'avec les fournisseurs de services et les organisations administratrices. Nous savons qu'il existe toute une gamme de méthodes de distribution possibles qui pourraient être envisagées pour corriger les lacunes actuelles. Mais le Comité hésite à imposer un modèle en

particulier alors que les parties étudient justement la gamme de toutes les possibilités.

Les membres du Comité croient qu'il importe de rétablir le lien entre la population des étudiants admissibles et le niveau de financement. Mais il est tout aussi important de trouver des moyens pour distribuer les fonds à chaque apprenant admissible de manière plus efficace. C'est pourquoi nous estimons que les lacunes actuelles doivent être corrigées en fonction de critères prévisibles et uniformément appliqués à tous. Par conséquent, le comité recommande :

### **RECOMMANDATION 7**

**Que la nouvelle politique et le nouveau cadre de gestion du Ministère établissent une méthodologie précise, élaborée en collaboration avec des organisations autochtones possédant une expertise de la question, à l'usage de tous les bureaux régionaux pour l'attribution et la distribution des fonds du PEP aux organisations administratrices des Premières nations et inuites;**

**que le Ministère fasse en sorte que toutes les organisations administratrices soient mises au courant de la nouvelle politique et du nouveau cadre de gestion ainsi que des lignes directrices connexes régissant l'attribution et la distribution des fonds du PEP;**

**que le Ministère, en collaboration avec les organisations administratrices, établisse des mécanismes permettant d'assurer le suivi de l'attribution et de la distribution des fonds du PEP.**

### **Autres grandes questions**

Comme nous l'avons indiqué plus haut, le Comité a acquis, au cours des audiences, une certaine connaissance du volet PAEI du PEP du Ministère. Des témoins nous ont communiqué leurs préoccupations de longue date au sujet de l'accès, à leur avis limité, au PEP et à d'autres programmes semblables. Nous avons entendu des témoignages selon lesquels le soutien financier et l'accès aux programmes de formation professionnelle de niveau postsecondaire étaient insuffisants. Nous avons toutefois conclu que, faute de renseignements supplémentaires, nous ne sommes pas en mesure à l'heure actuelle de faire des commentaires ou des recommandations aussi détaillés que nous le voudrions sur ces questions importantes.

Il reste toutefois certaines questions précises à l'égard de ces trois sujets qu'il est important, selon nous, d'aborder ici.

### **Le Programme d'aide aux étudiants indiens**

La première question dont nous voulons traiter sous cette rubrique est le manque apparent de données au Ministère sur la façon dont sont répartis les fonds du PAEI. Les membres du Comité pensent que ce manque de données a des répercussions directes sur les activités de planification et d'élaboration de politiques. À notre avis, le Ministère doit assurer un suivi beaucoup plus serré des sommes distribuées par le PAEI afin de déterminer si elles répondent vraiment aux besoins réels des établissements d'enseignement postsecondaire autochtones et non autochtones, et apporter les adaptations nécessaires au plafond de financement. Par conséquent, le Comité recommande :

#### **RECOMMANDATION 8**

**Que la nouvelle politique et le nouveau cadre de gestion du Ministère prévoient des mesures précises, élaborées en collaboration avec les organisations représentatives des établissements d'enseignement postsecondaire autochtones et non autochtones, pour la collecte annuelle de données précises sur les besoins de financement réels de ces établissements;**

**que le Ministère prenne des mesures immédiates, en collaboration avec les organisations représentatives des établissements d'enseignement postsecondaire autochtones et non autochtones, pour déterminer si l'attribution des fonds du PAEI est adéquate dans l'ensemble, et mettre au point une méthode de financement pour le PAEI qui soit fondée sur les besoins réels en matière de financement des établissements d'enseignement postsecondaire autochtones et non autochtones.**

La seconde question qui nous préoccupe est celle de l'écart apparent entre les mécanismes du PAEI et les programmes issus des territoires canadiens, comme le Nunavut Sivuniksavut. Des représentants du NS nous ont dit que leur programme n'avait pas accès aux fonds du PAEI, qui seraient pourtant les bienvenus et pourraient corriger la précarité chronique de leur situation financière<sup>122</sup>. Comme le Comité l'a appris par la suite en entendant le témoignage des représentants du Ministère, cette anomalie provient du fait que les étudiants de

---

<sup>122</sup> *Témoignages*, 19 septembre 2006. Communication écrite de Morley Hanson, coordonnateur du programme NS, en date du 25 octobre 2006.

niveau postsecondaire du Nunavut reçoivent leur soutien financier directement du gouvernement du Nunavut plutôt que du PAENP auquel sont liés les fonds distribués aux provinces par le PAEI. Autrement dit, bien que le programme NS soit théoriquement admissible aux fonds du PAEI en raison de sa nature même — et de son taux de réussite — le Nunavut ne reçoit aucune part des budgets du PAEI sur lesquels puiser du financement. Richard Budgell s'est engagé à rencontrer les représentants du NS afin de trouver une solution à ce problème<sup>123</sup>, et a indiqué que le Ministère doit entreprendre de résoudre la question plus générale du PAEI au nord du 60<sup>e</sup> parallèle. Le Comité estime que ce problème devrait être réglé le plus rapidement possible afin que les programmes d'enseignement postsecondaire des territoires ne soient pas pénalisés. Par conséquent, le Comité recommande :

## **RECOMMANDATION 9**

**Que le Ministère prenne des mesures immédiates pour faire en sorte que les fonds du PAEI soient accessibles aux programmes de niveau postsecondaire, par ailleurs admissibles, issus des territoires canadiens.**

La troisième question qui mérite un commentaire est la suivante : nous avons compris que le PAEI accorde un financement à court terme et axé sur les projets. Nous craignons que ces aspects du programme puissent compromettre la planification à long terme et les activités de développement de programmes des établissements d'enseignement autochtones et non autochtones.

Nous avons déjà signalé le témoignage de représentants du Ministère qui nous ont dit que ce dernier ne sait pas encore s'il a l'intention d'appuyer les dépenses de fonctionnement d'autres établissements d'enseignement sous contrôle autochtone. Voilà une question qui, de l'avis des membres du Comité, doit être étudiée de très près. Nous ne saurions trop insister sur l'importance reconnue dont jouissent ces établissements et les programmes conçus pour les étudiants autochtones de niveau postsecondaire. Les réussites des établissements sous contrôle autochtone devraient être reconnues par le gouvernement, appuyées et exploitées. À notre avis, l'objectif du gouvernement devrait consister à mettre en place des mesures qui renforcent et favorisent la viabilité à long terme de ces établissements clés pour l'avenir de l'éducation postsecondaire des Autochtones. Nous exhortons donc fortement le Ministère, dans le cadre de son examen actuel du PAEI, et en collaboration avec les organisations représentatives des établissements d'enseignement autochtones de niveau postsecondaire, à réévaluer soigneusement l'ensemble de ses pratiques actuelles de financement à court terme et à réfléchir en particulier à sa position actuelle à l'égard du financement de base.

---

<sup>123</sup> *Témoignages*, 19 octobre 2006.

Enfin, le Comité sait qu'un grand nombre des difficultés auxquelles font face les établissements d'enseignement postsecondaire sous contrôle autochtone ont trait aux compétences provinciales et territoriales en matière d'éducation. La question qui se pose est de savoir si le gouvernement fédéral a un rôle à jouer en ce domaine. Nous croyons que oui.

Par nos lectures préliminaires, nous avons appris que le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) a fait de l'éducation des Autochtones, y compris l'éducation postsecondaire, une priorité et qu'il espère travailler avec le ministre des Affaires indiennes et avec le gouvernement fédéral afin d'améliorer les niveaux de scolarisation des étudiants autochtones<sup>124</sup>. Un certain nombre de ministères des hautes études provinciaux prévoient ou ont déjà en place des politiques visant expressément l'éducation autochtone. Le budget 2006 et le récent plan économique engagent le gouvernement fédéral à travailler avec les provinces à la mise en place de structures à long terme visant à soutenir l'éducation et la formation professionnelle de niveau postsecondaire<sup>125</sup>. Le plan économique indique que les gouvernements doivent travailler dans la collaboration pour relever les défis de l'éducation postsecondaire, et parle du rôle du fédéral à cet égard.

À notre avis, toutes les questions relatives au financement ou à l'accréditation des établissements d'enseignement dirigés par des Autochtones, tout en relevant strictement des compétences provinciales, sont des sujets de discussion tout à fait légitimes qui devraient être abordés lors de rencontres intergouvernementales sur la question de l'éducation postsecondaire des Autochtones ou de l'éducation postsecondaire en général. Nous exhortons donc le ministre fédéral des Affaires indiennes, les représentants du Ministère et tout autre représentant de ministères fédéraux ayant des responsabilités en la matière à soulever ces questions lors de telles rencontres et à inviter les gouvernements provinciaux et territoriaux à y apporter des solutions.

### **Accès aux programmes d'études postsecondaires**

Le Comité trouve très inquiétant que la gamme complète des programmes de soutien financier offerts aux apprenants inscrits des Premières nations et aux apprenants inuits en vertu du PEP du Ministère ne soit pas actuellement accessible aux apprenants non inscrits des Premières nations, aux apprenants métis et à d'autres apprenants autochtones. Au cours des audiences, on a proposé la création

---

<sup>124</sup> Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). « Renseignements généraux sur le plan d'action du CMEC pour l'éducation des Autochtones », juillet 2005; *Communiqué* « Les ministres de l'Éducation renouvellent leur engagement à l'endroit de l'éducation des Autochtones », Yellowknife, 8 mars 2006.

<sup>125</sup> Voir Ministère des Finances du Canada, Budget 2006. Rétablir l'équilibre fiscal au Canada : cibler les priorités — le gouvernement du Canada trace une nouvelle feuille de route, p. 64; Avantage Canada : un plan économique pour éliminer la dette nette du Canada et réduire encore plus les taxes et les impôts, 23 novembre 2006, p. 51.

d'un fonds national pour les Premières nations hors réserve et les Métis, auquel le gouvernement fédéral contribuerait de manière inconditionnelle et auquel les gouvernements provinciaux et territoriaux de même que le secteur privé seraient invités à contribuer<sup>126</sup>, afin de corriger une situation que ceux qui sont privés d'accès considèrent comme une injustice de longue date de la politique autochtone fédérale.

Les membres du Comité pensent qu'il est dans l'intérêt de tous qu'aucun étudiant autochtone de niveau postsecondaire ne soit laissé pour compte à cause de cette politique. Nous avons indiqué ailleurs que la Fondation nationale des réalisations autochtones, qui est depuis longtemps une source reconnue de soutien pour les étudiants autochtones de niveau postsecondaire, n'a accédé qu'à moins de 35 % des demandes qui lui ont été adressées en 2005-2006, et accorde aujourd'hui par personne des sommes inférieures à ce qu'elle distribuait il y a 20 ans. Aux yeux du Comité, la question s'impose de savoir comment faire pour que la FNRA puisse mieux répondre aux besoins réels de soutien financier des apprenants non inscrits des Premières nations, des apprenants métis et autres apprenants qui ne sont pas admissibles au PEP du Ministère. Les témoignages à propos de la capacité actuelle de la Fondation donnent à penser qu'un appui accru s'impose pour répondre à la demande actuelle.

Les membres du Comité pensent que les solutions concrètes que propose la FNRA à cet égard méritent d'être étudiées attentivement par le ministère des Affaires indiennes et par d'autres ministères du gouvernement. Par conséquent, le Comité recommande :

#### **RECOMMANDATION 10**

**Que le gouvernement engage immédiatement des consultations avec la FNRA de même qu'avec les organisations représentant les Métis, la population non inscrite des Premières nations et les Autochtones en milieu urbain afin de mettre au point un plan de collaboration visant à fournir un soutien financier accru, y compris l'admissibilité et l'accès en vertu du PEP, à un plus grand nombre d'étudiants autochtones de niveau postsecondaire.**

#### **Formation professionnelle**

Deux questions portées à l'attention du Comité sous cette rubrique méritent un commentaire immédiat. Il y aurait semble-t-il un manque de communication entre le Ministère, qui finance le PEP, et Ressources humaines et Développement

---

<sup>126</sup> *Témoignages*, 12 juin 2006.

social Canada, qui est en grande partie responsable de financer la formation professionnelle des étudiants autochtones de niveau postsecondaire, par l'intermédiaire des EDRHA. Des témoins nous ont dit qu'il en résulte un manque de coordination pour ce qui est des étudiants autochtones concernés. Cela nous semble malheureux.

Les rapports que nous avons lus, les articles publiés dans les quotidiens et diverses autres sources nous disent que le Canada fera face à de graves pénuries de main-d'œuvre au cours des prochaines décennies, y compris dans le secteur des métiers. Nous savons que le Conference Board du Canada a estimé à un million le déficit de travailleurs que le Canada devra combler d'ici 20 ans. Dans ce contexte, il nous semble donc que le besoin d'efficacité dans la prestation des programmes de formation professionnelle destinés au segment de la population canadienne en plus forte croissance devient de plus en plus critique.

Les membres du Comité ont noté avec intérêt un commentaire récent du sous-ministre du Ministère : « le défi pour les fonctionnaires et les ministres est de veiller à ce que tous les éléments du développement économique, ce que nous faisons et ce que fait RHDCC, s'emboîtent bien<sup>127</sup> ». Nous invitons donc le Ministère à travailler en collaboration avec Ressources humaines et Développement social Canada afin d'élaborer une approche coordonnée visant les programmes de formation professionnelle et d'apprentissage des métiers destinés aux étudiants autochtones de niveau postsecondaire.

L'autre question que le Comité souhaite aborder a trait au fait que les étudiants autochtones inscrits au Québec dans des programmes de formation professionnelle ne sont pas admissibles au PAENP parce que les cours se donnent au niveau secondaire plutôt qu'au niveau postsecondaire, comme c'est le cas ailleurs. Cette anomalie fait que les étudiants québécois qui vivent près de la frontière et prennent leur cours de formation professionnelle en Ontario reçoivent du financement, tandis que ceux qui vivent plus loin de la frontière sont pénalisés du fait d'être inscrits aux programmes offerts par le Québec. Nous pressons le Ministère, en collaboration avec RHDSC et le Conseil d'éducation des Premières Nations de remédier à cette anomalie qui touche les étudiants autochtones inscrits au Québec dans des programmes de formation professionnelle.

## **CONCLUSION**

Pour conclure, le Comité trouve essentiel de réaffirmer à la fois sa conviction la plus profonde et sa plus grande inquiétude. Notre conviction, dont nous avons tenté de rendre compte tout au long du présent rapport, est qu'il relève de la plus haute priorité pour le Canada de faire en sorte que les jeunes Autochtones qui

---

<sup>127</sup> *Témoignages*, 28 novembre 2006.

aspirent aux études postsecondaires puissent y avoir accès. Il ne faudrait pas, et c'est là notre plus grande inquiétude, que les jeunes Autochtones soient privés de l'occasion de faire des études postsecondaires simplement parce que le Canada n'a pas su donner suite à cette priorité. Nous donnons le dernier mot à Roberta Jamieson de la Fondation nationale des réalisations autochtones :

Notre mandat est d'encourager et d'aider les jeunes des Premières Nations et des peuples métis et inuits à convertir leur énorme potentiel et leurs rêves en réalisations concrètes en vue de leur assurer un avenir prometteur. Nous voulons qu'ils puissent faire profiter leur collectivité, le Canada et le reste du monde de leurs talents<sup>128</sup>.

---

<sup>128</sup> *Témoignages*, 24 octobre 2006.

### RÉALISATIONS DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

#### Nunavut

Le Nunavut Sivuniksavut est un programme unique en son genre, créé ici même, à Ottawa, en 1985, par l'organisme responsable des revendications territoriales des Inuit de l'est de l'Arctique. Le Programme accueille 22 jeunes diplômés du secondaire de ce qui est aujourd'hui le territoire du Nunavut — des bénéficiaires de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, triés sur le volet parmi un grand nombre de candidats — et leur offre une formation de huit mois qui les prépare soit à poursuivre leurs études ou à entrer sur le marché de travail au Nunavut. Initialement conçu pour former des travailleurs de terrain ayant pour tâche de tenir la population des petites agglomérations éloignées au courant de l'évolution des revendications territoriales, le programme NS est aujourd'hui devenu une année de transition générale. Les cours portent sur l'histoire inuite et la culture, la politique et les revendications territoriales, et la formation linguistique. Tous les cours sont accrédités par le Collège Algonquin. Un autre programme, destiné à un maximum de 10 étudiants, offre une seconde année préparatoire aux études universitaires.

Nunavut Sivuniksavut signifie « Notre terre est notre avenir ». C'est un programme très dynamique qui a accompli de grandes choses au cours de ses 22 ans d'existence, et affiche notamment un taux de réussite de 80 %. Morley Hanson, coordonnateur du Programme NS, a dit au Comité que, selon un sondage réalisé en 2005 auprès de 180 des 270 diplômés inuits qui ont bénéficié du programme depuis sa création : « 40 % travaillaient pour le gouvernement, au palier fédéral, territorial ou municipal; 19 % travaillaient pour le secteur privé; 15 % poursuivaient leurs études postsecondaires et 19 % travaillaient pour des organismes inuits ... quatre seulement étaient sans emploi<sup>1</sup> ».

Ces résultats sont encore plus remarquables lorsqu'on les resitue dans le contexte du Nunavut, où, selon Natan Obed, de Nunavut Tunngavik, Inc., « les Inuit n'avaient jamais attaché d'importance à l'éducation avant tout récemment ... [c'est pour eux] tout un changement de valeurs sociétales et de mode de vie ... un tout nouveau concept que [celui de] l'importance que peut avoir pour [eux] un système d'éducation élaboré dans le Sud<sup>2</sup> ».

M. Hanson a ajouté, au sujet des études postsecondaires : « il faut une masse critique de jeunes pour propager l'idée qu'aller à l'université ou au collège

---

<sup>1</sup> *Témoignages*, 19 septembre 2006.

<sup>2</sup> *Ibid.*

est une possibilité, pour que les jeunes qui viennent des écoles secondaires publiques du Nunavut prennent conscience que d'autres jeunes progressent, pour que cela devienne une voie naturelle à suivre. À l'heure actuelle, ce n'est pas une voie naturelle<sup>3</sup> ».

Le Comité estime que le Programme NS contribue à ouvrir cette voie et à en faire une voie naturelle pour les apprenants du Nunavut, non seulement en raison de ses résultats quantitatifs impressionnants, mais aussi pour tous les marqueurs qualitatifs décrits par M. Hanson, et grâce auxquels : « le programme s'est acquis un appui très solide au sein de la société du Nunavut<sup>4</sup> ».

## Québec

Le Comité a appris l'existence de projets, prévus ou déjà en place, qui promettent d'élargir les perspectives des apprenants autochtones de niveau postsecondaire au Québec.

Lise Bastien, directrice, et Gilbert Whiteduck, conseiller principal en éducation, au Conseil en éducation des Premières Nations, nous ont parlé d'un projet du CEPN : la création d'un établissement des Premières nations qui offrirait, à compter de 2008, un programme d'études de niveau cégep<sup>5</sup>. Dans un premier temps, les programmes seraient offerts en partenariat avec des établissements reconnus, et l'objectif serait d'assurer d'ici dix ans la pleine compétence des Premières nations sur les programmes. M<sup>me</sup> Bastien a insisté sur l'importance d'un tel établissement pour le développement des collectivités autochtones et le sentiment de prise en charge par la collectivité qu'il pourrait susciter. À son avis : « Ce qui importe au premier chef, c'est d'être branché sur le milieu<sup>6</sup> ».

Le CEPN offre déjà un programme d'études postsecondaires, soit un Certificat de leadership ouvert aux étudiants autochtones et non autochtones, de même qu'un programme d'informatique. Dans les deux cas, les cours sont donnés localement par vidéoconférence, en partenariat avec des établissements d'enseignement postsecondaire accrédités<sup>7</sup>.

Edith Cloutier, elle-même de nation Anishinabe, présidente du conseil d'administration de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, dans le Nord québécois, nous a dit que l'UQAT offre aux étudiants des Premières nations et inuits de la région divers programmes de certificats et de diplômes dont les cours sont donnés, en français et en anglais, tant dans les collectivités que sur le campus

---

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> CEGEP est l'acronyme de Collège d'enseignement général et professionnel. Il s'agit d'un système panquébécois de collèges communautaires.

<sup>6</sup> *Témoignages*, 17 octobre 2006

<sup>7</sup> Conseil en éducation des Premières Nations, « L'éducation postsecondaire des Premières Nations », communication écrite remise au Comité, 17 octobre 2006.

de Val d'Or<sup>8</sup>. À ce jour, l'UQAT a remis plus de 150 certificats à des apprenants inuits, cris et algonquins<sup>9</sup>. Les membres du Comité ont noté en particulier la description qu'a donnée M<sup>me</sup> Johanne Jean, rectrice de l'UQAT, de l'approche adoptée par son université et qui amène les enseignants et le personnel de soutien à se rendre à tour de rôle dans les collectivités pour y offrir les programmes.

Gordon Blackned, président de la Commission scolaire crie du Grand Nord québécois, a exprimé l'appréciation des communautés cries de la Baie James pour l'initiative de l'UQAT. Il pense que la création d'établissements d'enseignement plus proches du territoire cri serait un bon moyen de corriger le problème du faible taux de réussite des étudiants cris qui jusqu'à présent ont dû se rendre très loin de chez eux pour faire leurs études postsecondaires. La Commission scolaire crie a elle-même soumis un projet de cégep cri qui travaillerait en collaboration avec un cégep reconnu et diffuserait les cours par satellite. Elle a également ouvert récemment un centre de formation professionnelle financé par le Québec.

En plus de la programmation actuelle, M<sup>mes</sup> Cloutier et Jean nous ont dit que l'UQAT travaille à un projet de Pavillon des Premières Nations à l'Université, dans une perspective de prise en charge totale par les Premières nations.

## **Saskatchewan**

Keith Frame, coordonnateur de recherche pour le Grand conseil de Prince Albert dans le nord de la Saskatchewan, a expliqué au Comité l'importance de faire la collecte et le suivi des données au sein des collectivités dans le secteur de l'éducation. Le GCPA recourt à des sondages locaux pour enrichir les données provenant de sources gouvernementales comme Statistique Canada et le *Sask Trends Monitor*. Le GCPA arrive ainsi à suivre l'évolution démographique, les résultats scolaires aux niveaux primaire, secondaire et postsecondaire, et la participation au marché du travail, sur une certaine période de temps, et peut déterminer si le système se porte bien où si des améliorations s'imposent.

À terme, l'information permet au GCPA de déterminer quelles décisions doivent être prises dans l'intérêt de la collectivité. À cet égard, M. Frame a parlé de la nécessité de : « regarder les chiffres honnêtement, voir quelle est la situation et quels sont les besoins au niveau des communautés ». Le GCPA se demande : « quelles sont les données qui auront une influence sur la politique et les prises de décisions<sup>10</sup> ».

Et comme l'explique M. Frame, il ne suffit pas de recueillir de l'information sur les étudiants qui reçoivent du financement :

---

<sup>8</sup> Des programmes sont offerts en gestion, puériculture, pédagogie de niveau primaire et secondaire, et travail social.

<sup>9</sup> *Témoignages*, 17 octobre 2006.

<sup>10</sup> *Témoignages*, 28 septembre 2006

Je m'intéresse aux étudiants qui n'obtiennent pas d'aide financière: combien sont-ils? Je m'intéresse aux listes d'attente: qui est sur ces listes? Des hommes, des femmes, ont-ils des enfants ou pas d'enfants? Depuis combien de temps sont-ils sur une liste d'attente? Quel genre d'études veulent-ils faire? Voilà le genre de choses que nous examinons pour pouvoir réunir certains de ces renseignements<sup>11</sup>.

## Nouvelle-Écosse

Darren Googoo, directeur de l'éducation pour la Première nation de Membertou, à Sydney, a signalé au Comité « la nécessité de mettre en place un véritable partenariat entre les Premières nations et les établissements d'enseignement supérieur<sup>12</sup> ». Il a affirmé que les alliances conclues entre sa collectivité et les établissements d'enseignement reconnus de la région témoignent du fait que Membertou, « une anomalie parmi les Premières nations », a atteint une situation financière qui permet d'offrir « plus que le paiement des frais d'université de nos étudiants... Nous pouvons acheter des programmes universitaires<sup>13</sup> ». M. Googoo nous a dit que la signature d'un protocole d'entente avec un collège communautaire de Nouvelle-Écosse avait fait beaucoup pour promouvoir les études postsecondaires à Membertou.

Le protocole d'entente que nous avons signé avec le collège communautaire a amené ce dernier à investir dans notre population, à engager un conseiller des Premières nations, à investir dans différents aspects et à venir faire dans notre collectivité la promotion de l'éducation postsecondaire. Cette initiative a eu des résultats extrêmement positifs<sup>14</sup>.

Membertou se propose maintenant de signer un autre protocole d'entente avec l'Université du Cap-Breton afin que cette université embauche, à son tour, des gens de Membertou, « pas...uniquement parce qu'ils appartiennent à une Première nation [mais] parce que ce sont des candidats qualifiés. Pour cela, il faut que les membres de notre collectivité puissent avoir accès à l'éducation postsecondaire. Les portes doivent s'ouvrir pour eux et leur permettre d'étudier avec succès<sup>15</sup> ». Membertou a déterminé quatre domaines de spécialisation en fonction des besoins de sa collectivité, et négocie avec l'Université du Cap-Breton la création d'un programme de baccalauréat en études communautaires qui intégrerait ces quatre filières cibles.

Le Comité a également appris que Membertou s'était donné une constitution en matière d'éducation et que l'essentiel de son enveloppe de financement va à l'éducation. Membertou a fait de l'éducation postsecondaire sa priorité car son objectif à long terme n'est plus simplement que chacun trouve un emploi, mais que

---

<sup>11</sup> *Ibid.*

<sup>12</sup> *Témoignages*, 31 octobre 2006.

<sup>13</sup> *Ibid.*

<sup>14</sup> *Ibid.*

<sup>15</sup> *Ibid.*

chacun accède à la qualité de vie, et « pour la plupart des gens, cela nécessite l'accès à l'éducation postsecondaire ». Par conséquent, « tous les étudiants qui souhaitent poursuivre des études postsecondaires peuvent obtenir une aide financière. Si notre collectivité puise dans ses coffres pour faire de ces projets une réalité, c'est que nous sommes convaincus en tant que collectivité, qu'il s'agit là d'un investissement utile<sup>16</sup> ».

## Colombie-Britannique

Le chef Nathan Matthew du First Nations Education Steering Committee de Colombie-Britannique et du First Nations Leadership Council, a parlé au Comité des progrès accomplis dans l'élaboration d'alliances dans le secteur de l'éducation postsecondaire des Autochtones dans cette province. Il a dit du travail du B.C. Aboriginal Post-Secondary Education and Training Partners Group<sup>17</sup> nouvellement constitué qu'il s'agissait d'un travail de collaboration visant à cerner les domaines où une intervention serait utile et dont la première priorité est le soutien aux étudiants, mais aussi la collecte de données afin d'éclairer la prise de décision. Le chef Matthew a dit aussi que le FNESC faisait de la recherche « préparatoire » visant à assurer la qualité des programmes et à mettre au point des manuels sur les meilleures pratiques en éducation postsecondaire<sup>18</sup>.

Sur une question qui tient à cœur aux peuples autochtones, le chef Matthew suggère que : « [b]eaucoup de choses peuvent être faites pour préserver la culture et un sentiment d'identité et d'estime chez les apprenants des Premières nations qui fréquentent un établissement postsecondaire<sup>19</sup> », et il a parlé de la façon novatrice dont on conçoit actuellement cet objectif à l'université de Thompson Rivers, à Kamloops. Le Comité a aussi pris note de la constatation faite par le chef Matthew que tous les établissements d'enseignement postsecondaire de la province ont un conseiller pédagogique autochtone.

Enfin, le chef Matthew a parlé d'un « comité d'enseignement postsecondaire » dont le financement n'est pas bien assuré, où les Premières nations « rassemblent leurs idées pour trouver ce qui conviendrait à nos étudiants de niveau postsecondaire. . . [sachant] qu'il est important pour nous de faire valoir nos opinions, d'avoir nos propres établissements d'enseignement et de défendre la culture et les intérêts de nos apprenants<sup>20</sup> ».

---

<sup>16</sup> *Ibid.*

<sup>17</sup> Ce groupe comprend des représentants des Premières nations des réserves et hors réserve, des Métis, des gouvernements fédéral et provincial et des établissements d'enseignement postsecondaire.

<sup>18</sup> *Ibid.*

<sup>19</sup> *Ibid.*

<sup>20</sup> *Ibid.*

## Manitoba

M<sup>me</sup> Mary Young, directrice du tout nouveau Centre de services aux étudiants autochtones de l'Université de Winnipeg, a parlé de l'importance de ce Centre pour les étudiants autochtones qui entreprennent des études postsecondaires :

Aujourd'hui, nous avons un beau centre. Il s'agit d'un second chez-soi pour bon nombre d'étudiants. Si nous ne l'avions pas, nous perdriions de nombreux étudiants autochtones, parce qu'ils ne restent pas. Ils ont besoin d'un lien avec l'université, un lien avec le personnel et les professeurs. Nous sommes encore aux prises avec l'aliénation, le sentiment d'appartenance, la crainte de l'échec... Ce sont là de véritables problèmes. Si nous ne réussissons pas à les régler, nous ne pourrons pas obtenir de diplôme universitaire<sup>21</sup>.

M<sup>me</sup> Young a parlé d'un partenariat novateur conclu en 2005 entre l'Université et un organisme autochtone, le Southeast Resource Development Council, qui représente neuf communautés des Premières nations du Manitoba<sup>22</sup>, concernant l'ouverture du Wii Chiiwaakanak Learning Centre de l'Université.

Depuis quelques années, l'Université de Winnipeg a ajouté à son programme des cours sur les connaissances autochtones, une initiative que le docteur Young estime très importante et valorisante : « Quand on donne des cours sur les connaissances et les sciences autochtones, on envoie le message aux étudiants autochtones — et à tous les étudiants — que ces cours-là sont importants, que ce savoir-là est valable. Voilà le genre d'initiative qui nous aidera à collaborer les uns avec les autres<sup>23</sup> ».

## Le First Nations Technical Institute

Dans des communications écrites, Karihwakeron Tim Thompson, président et administrateur général du First Nations Technical Institute, a raconté au Comité comment l'Institut avait vu le jour en 1985, de l'alliance conclue entre le Conseil Mohawk de Tyendinaga, le conseil d'administration du FNTI, le ministère des Affaires indiennes et le ministère ontarien de l'Éducation et de la Formation. Les approches de l'enseignement postsecondaire destiné aux Autochtones que le FNTI a appliquées au fil des ans incluent des modes d'enseignement alternatifs tels que cours intensifs, vidéoconférence, cours offerts en milieu communautaire. M. Thompson affirme qu'en « amenant l'éducation dans les communautés, nous avons éliminé un obstacle relatif à l'accès. En diversifiant les horaires, nous en avons surmonté un autre. Notre ultime étape consiste à créer des milieux

---

<sup>21</sup> *Ibid.*

<sup>22</sup> Autrefois le Southeast Tribal Council.

<sup>23</sup> *Témoignages*, 26 septembre 2006.

d'apprentissage actifs offrant du contenu qui répond aux besoins culturels et socioéconomiques de nos apprenants<sup>24</sup> ».

M. Thompson indique que la reconnaissance internationale dont jouissent les programmes du FNTI a amené ce dernier à collaborer avec des nations indigènes, des gouvernements et des représentants de l'industrie ailleurs dans le monde. Le FNTI accueille tous les ans environ 300 étudiants autochtones de partout au Canada, inscrits à des programmes ouvrant droit à un diplôme ou un certificat. Depuis sa création, l'Institut a produit plus de 2 000 diplômés, dont le taux d'emploi est de 90 %.

Le Comité a pu constater que le FNTI est aussi actif au niveau des études élémentaires et secondaires ainsi qu'à celui de la recherche communautaire, et qu'il contribue de manière importante à l'économie régionale.

### **La Fondation nationale des réalisations autochtones**

Roberta Jamieson, présidente et directrice générale de la FNRA, a décrit au Comité le rôle de cet organisme, le plus important organisme non gouvernemental de soutien financier aux étudiants des Premières nations, inuits et métis qui font des études postsecondaires au Canada. Au cours de l'exercice financier 2005-2006, la FNRA a distribué des bourses d'études pour une valeur de 2,8 millions de dollars à 934 étudiants autochtones qui font des études postsecondaires en sciences sociales, éducation, études commerciales, droit ou sciences, dans le domaine des soins de santé ou dans le secteur des arts et de la culture. Depuis sa création, la FNRA a distribué 23,5 millions de dollars en bourses et subventions. M<sup>me</sup> Jamieson a dit que la FNRA :

est bien plus qu'un autre organisme qui cherche à obtenir des fonds fédéraux. Nous avons démontré que nous pouvons accroître le rendement de l'investissement dans l'éducation des jeunes des Premières nations et des peuples métis et inuits. Nous pouvons observer des résultats. Nous appuyons, nous encourageons et nous faisons tout ce que les investisseurs font pour obtenir un bon rendement de leurs investissements. Nous sommes en mesure d'utiliser des fonds fédéraux pour attirer des capitaux du secteur privé ... et d'obtenir aussi des fonds provinciaux et même des dons de la part de particuliers qui appuient la fondation. Nous rendons également des comptes. Nous montrons les résultats obtenus... D'ici la fin de la présente année, la fondation aura accordé des bourses à plus de 6 000 étudiants depuis sa création. Depuis 1999, 30 p. 100 de nos étudiants en sont chaque année à leur dernière année d'études, ce qui prouve qu'ils réussissent à obtenir un diplôme<sup>25</sup>.

La FNRA reconnaît l'importance, à des fins de planification, d'effectuer le suivi de certains renseignements clés concernant les étudiants autochtones qu'elle

---

<sup>24</sup> Lettre au Comité de Karihwakeron Tim Thompson, président et administrateur général du First Nations Technical Institute, en date du 5 octobre 2006.

<sup>25</sup> *Témoignages*, 24 octobre 2006.

subventionne et elle a donc étendu son programme de suivi aux apprenants de tous les domaines d'enseignement postsecondaire qui bénéficient de son financement.

### **Association national des centres d'amitié**

Peter Dinsdale, directeur exécutif de l'ANCA, a livré au Comité un message important à l'effet que son organisation est accessible à « l'ensemble des communautés autochtones — Premières nations, Métis et Inuit —, sans égard aux définitions politiques ou juridiques, par l'entremise de nos services quotidiens de première nécessité<sup>26</sup> », comme en témoignent les statistiques de l'an dernier qui font état de 757 000 clients répartis dans 117 centres.

Bien que l'ANCA soit un organisme polyvalent offrant des services de toutes sortes, elle exerce des activités dans le secteur de l'éducation, notamment dans l'alphabétisation des adultes et le recyclage professionnel, et dans la mise sur pied d'écoles alternatives qui « visent à permettre aux décrocheurs autochtones de reprendre leurs études et d'obtenir leur diplôme<sup>27</sup> ». Les centres d'amitié sont aussi le premier point de contact pour les Autochtones qui viennent s'installer en milieu urbain, et un facteur essentiel pour les apprenants inscrits à des programmes d'études postsecondaires et qui se retrouvent en situation d'isolement géographique et culturel.

Le Comité a trouvé intéressante la suggestion de M. Dinsdale voulant le l'ANCA puisse « être un partenaire sur le plan de la prestation des services d'éducation postsecondaire en facilitant la tâche aux élèves de milieu urbain où l'accès aux études supérieures est limité pour le moment<sup>28</sup> ».

---

<sup>26</sup> *Témoignages*, 14 juin 2006.

<sup>27</sup> *Ibid.*

<sup>28</sup> *Ibid.*

### RAPPORTS CONSULTÉS PAR LE COMITÉ

#### Constats

L'urgent besoin d'augmenter la proportion d'apprenants autochtones qui terminent leurs études secondaires a été souligné particulièrement dans *Aboriginal Peoples and Postsecondary Education in Canada*<sup>1</sup> de Michael Mendelson. Quand il a comparu devant le Comité, l'auteur a répété sa conclusion, fondée sur des données de recensement<sup>2</sup>, que « si nous voulons obtenir la parité dans l'éducation postsecondaire, la seule façon d'y arriver c'est de nous investir de la maternelle à la douzième année [de manière à] faire augmenter le nombre de jeunes qui obtiennent un diplôme d'études secondaires. Sinon, le bassin d'étudiants qui peut accéder à des études postsecondaires est trop petit<sup>3</sup> ».

Les rapports consultés font état des obstacles que doivent surmonter les étudiants autochtones au niveau postsecondaire. Il y a notamment la méfiance qu'éprouvent depuis longtemps les Autochtones à l'égard des systèmes d'éducation réguliers ou leur méconnaissance de ces systèmes, que ce soit en raison du système des pensionnats et des politiques d'assimilation ou d'autres facteurs d'ordre culturel; les difficultés financières des étudiants des Premières nations causées par l'insuffisance de l'aide offerte par le programme d'enseignement postsecondaire du Ministère et celles des apprenants métis et non inscrits qui doivent faire appel à d'autres sources de fonds; le manque de préparation scolaire pour répondre aux conditions d'admission des établissements postsecondaires; l'isolement culturel qui résulte de la sous-représentation des points de vue et des valeurs autochtones dans les établissements et programmes d'études postsecondaires; l'éloignement qui résulte de la nécessité, pour les étudiants, de venir étudier dans les grands centres urbains, loin de chez eux; les obstacles d'ordre social imputables notamment à la discrimination, à la pauvreté et aux responsabilités familiales; et des facteurs personnels comme le manque de confiance en soi ou la mauvaise santé.

Parmi les « pratiques exemplaires » existantes citées dans les études pour ce qui est de supprimer ou d'atténuer les obstacles, mentionnons les suivantes, qui consistent à : créer des établissements d'enseignement autochtones; donner aux Autochtones davantage de pouvoirs en matière d'éducation et assurer leur

---

<sup>1</sup> Caledon Institute of Social Policy, juillet 2006.

<sup>2</sup> Dans son rapport et dans son témoignage devant le Comité, l'auteur a mis en relief les limites des données de recensement qui tiennent notamment au fait que beaucoup d'Autochtones ne remplissent pas les questionnaires de recensement. Il recommande que d'autres chercheurs fassent une étude approfondie des données agrégées.

<sup>3</sup> *Témoignages*, 24 octobre 2006.

représentation au sein des conseils des établissements postsecondaires et leur participation à l'élaboration des programmes scolaires; offrir des programmes d'accès ciblés pour aider les Autochtones dans la transition aux études postsecondaires et les conseiller au cours de leur programme, de manière à améliorer leur taux de succès; assurer la prestation des programmes dans la collectivité; prévoir des services de soutien spécifiquement pour les Autochtones; organiser des partenariats entre les établissements d'enseignement postsecondaire réguliers et autochtones et entre les collectivités autochtones et les établissements réguliers.

Les rapports consultés contiennent des suggestions d'améliorations et d'expansion des méthodes avérées. On reconnaît, par exemple, qu'il faut : donner suite aux préoccupations concernant le financement et les méthodes d'attribution du programme d'enseignement postsecondaire du Ministère; recruter davantage d'étudiants et améliorer les services de soutien destinés spécifiquement aux Premières nations, aux Métis et aux Inuit; accroître la représentation des Autochtones parmi les professeurs et les autres membres du personnel; augmenter les programmes d'aide à la transition et les programmes d'encadrement; mettre sur pied davantage de programmes spécialisés; éviter les solutions toutes faites; promouvoir l'apprentissage; améliorer la collecte et le suivi des données. Les recommandations formulées à cet égard et sur d'autres sujets couvrent un vaste éventail de politiques et de considérations pratiques. Beaucoup se concentrent sur l'insuffisance du financement.

Plusieurs études présentent les caractéristiques personnelles des étudiants autochtones de niveau postsecondaire. On constate en général que ceux-ci sont en moyenne plus âgés que leurs homologues non autochtones à l'inscription et à la fin des études postsecondaires. Ils mettent en général plus de temps à terminer leur programme d'étude. Beaucoup ont des responsabilités familiales et beaucoup sont des parents seuls. Les femmes autochtones sont bien plus nombreuses que les hommes autochtones à faire des études postsecondaires et ont un niveau de scolarité plus élevé qu'eux. Par contre, une plus forte proportion des hommes autochtones ont un certificat de compétence professionnelle dans un métier. Les étudiants autochtones de niveau postsecondaire vont davantage au collège qu'à l'université. Les Autochtones sont sous-représentés dans des domaines comme les sciences et les professions de la santé. Les niveaux d'instruction des Autochtones varient d'une région à l'autre et suivant le groupe, les Métis et les personnes non-inscrites des Premières nations affichant des niveaux plus élevés que les personnes inscrites des Premières nations et les Inuit.

Certains rapports soulignent la situation instable des établissements administrés par les Autochtones. On souligne que presque aucun n'est habilité à décerner des certificats et diplômes agréés par les autorités provinciales. Non admissibles à des subventions directes de fonctionnement sur les mêmes bases que les établissements d'enseignement réguliers, les établissements autochtones doivent conclure des ententes avec des établissements réguliers pour que leurs

étudiants reçoivent des titres de compétence postsecondaires reconnus. On insiste sur l'importance de répondre aux besoins de financement à long terme compte tenu de l'importance de ces établissements pour les études postsecondaires des Autochtones.

### **Rapports consultés**

Aboriginal Institutes' Consortium. *Les établissements autochtones d'enseignement postsecondaire : Une lutte pour l'éducation des étudiants autochtones, le contrôle du savoir traditionnel et la reconnaissance des établissements autochtones : Examen de la politique gouvernementale.* Fondation canadienne des relations raciales, 2005

<http://www.crr.ca/divers-files/en/pub/repePubRepAbolnsHig.pdf>

Gouvernement de l'Alberta. Alberta Advanced Education.

*A Learning Alberta - Final Report of the Steering Committee*, 2006

[http://www.advancededucation.gov.ab.ca/alearningalberta/Steering\\_Committee\\_Final\\_Report.pdf](http://www.advancededucation.gov.ab.ca/alearningalberta/Steering_Committee_Final_Report.pdf)

*A Learning Alberta. Setting the Direction - Partnerships in Action: First Nations, Métis and Inuit Learning Access and Success.* Report of the Aboriginal Sub-committee.

[http://www.advancededucation.gov.ab.ca/alearningalberta/Supporting\\_Aboriginal\\_Learning.pdf](http://www.advancededucation.gov.ab.ca/alearningalberta/Supporting_Aboriginal_Learning.pdf)

Assemblée des Premières Nations. *First Nations Post Secondary Education Review: National Report.* Ottawa, 2000

Association canadienne des collèges communautaires. *Répondre aux besoins des apprenants autochtones : un aperçu des programmes et services actuels, des défis, des possibilités et des leçons apprises*, 2005

[http://www.accc.ca/ftp/pubs/200507\\_autochtone.pdf](http://www.accc.ca/ftp/pubs/200507_autochtone.pdf)

Association des universités et collèges du Canada. *Accès des Autochtones à l'enseignement postsecondaire: Document d'information*, 2002

[http://www.aucc.ca/\\_pdf/francais/reports/2002/innovation/aboriginal\\_f.pdf](http://www.aucc.ca/_pdf/francais/reports/2002/innovation/aboriginal_f.pdf)

Berger, Thomas R. *Rapport final du conciliateur – Le projet Nunavut*, 2006.

[http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/agr/nu/lca/nlc\\_f.pdf](http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/agr/nu/lca/nlc_f.pdf)

Gouvernement de la Colombie-Britannique. Ministry of Advanced Education. *2001 BC College and Institute Aboriginal Former Student Outcomes: Special Report on Aboriginal Former Students from the 1995, 1997, 1999, and 2001 B.C. College and Institute Student Outcome Surveys*, 2002

<http://www.aved.gov.bc.ca/aboriginal/01outcomes.pdf>

Brunnen, Ben

*Achieving Potential: Towards Improved Labour Market Outcomes for Aboriginal People.* Canada West Foundation, 2003. (Building the New West Report, n<sup>o</sup> 24)

[http://www.cwf.ca/abcalcwf/doc.nsf/\(Publications\)/7A5543A67268D8C687256DB0007BA6F3/\\$file/Achieving%20Potential.pdf](http://www.cwf.ca/abcalcwf/doc.nsf/(Publications)/7A5543A67268D8C687256DB0007BA6F3/$file/Achieving%20Potential.pdf)

*Encouraging Success: Ensuring Aboriginal Youth Stay in School.* Canada West Foundation, 2003. (Building the New West Report, n<sup>o</sup> 22)

[http://www.cwf.ca/abcalcwf/doc.nsf/\(Publications\)/4C96F2043BF5347D87256DF6005F620F/\\$file/Encouraging%20Success.pdf](http://www.cwf.ca/abcalcwf/doc.nsf/(Publications)/4C96F2043BF5347D87256DF6005F620F/$file/Encouraging%20Success.pdf)

*Working Towards Parity: Recommendations of the Aboriginal Human Capital Strategies Initiative.* Canada West Foundation, 2004. (Building the New West Report, n<sup>o</sup> 19)

[http://www.cwf.ca/abcalcwf/doc.nsf/\(Publications\)/E4E0B18A2DCEB0D087256E45000C74B1/\\$file/WorkingTowardsParity.pdf](http://www.cwf.ca/abcalcwf/doc.nsf/(Publications)/E4E0B18A2DCEB0D087256E45000C74B1/$file/WorkingTowardsParity.pdf)

Bureau du vérificateur général du Canada. *Rapport du vérificateur général du Canada, 2004.* Chapitre 5 : « Affaires indiennes et du Nord Canada — Le programme d'enseignement et l'aide aux étudiants de niveau postsecondaire », Ottawa, 2004

<http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/20041105cf.html>

Table ronde Canada-Autochtones. Documents préparés en prévision des séances sectorielles de 2004 sur l'éducation permanente.

Assemblée des Premières Nations. *Document préliminaire sur l'apprentissage continu,*

[http://www.aboriginalroundtable.ca/sect/lrng/bckpr/AFN\\_BgPaper\\_LLL1\\_2\\_f.pdf](http://www.aboriginalroundtable.ca/sect/lrng/bckpr/AFN_BgPaper_LLL1_2_f.pdf)

Association des femmes autochtones du Canada. *Document d'information sur l'apprentissage continu – Du berceau au tombeau*

[http://www.aboriginalroundtable.ca/sect/lrng/bckpr/NWAC\\_BgPaper\\_LLL1\\_2\\_f.pdf](http://www.aboriginalroundtable.ca/sect/lrng/bckpr/NWAC_BgPaper_LLL1_2_f.pdf)

Congrès des peuples autochtones. *Document d'information pour l'éducation permanente – EPS et développement des compétences, Table ronde*

[http://www.aboriginalroundtable.ca/sect/lrng/bckpr/CAP\\_BgPaper\\_LLL2\\_f.pdf](http://www.aboriginalroundtable.ca/sect/lrng/bckpr/CAP_BgPaper_LLL2_f.pdf)

Gouvernement du Canada. *L'apprentissage continu chez les Autochtones*, Document d'information  
[http://www.aboriginalroundtable.ca/sect/lrng/bckpr/INAC\\_BgPaper\\_LLL1\\_2\\_f.pdf](http://www.aboriginalroundtable.ca/sect/lrng/bckpr/INAC_BgPaper_LLL1_2_f.pdf)

Inuit Tapiriit Kanatami. *Document d'information sur les Inuits et l'éducation*  
[http://www.aboriginalroundtable.ca/sect/lrng/bckpr/ITK\\_BgPaper\\_LLL1\\_2\\_f.pdf](http://www.aboriginalroundtable.ca/sect/lrng/bckpr/ITK_BgPaper_LLL1_2_f.pdf)

Ralliement national des Métis. *Éducation permanente*  
[http://www.aboriginalroundtable.ca/sect/lrng/bckpr/MNC\\_BgPaper\\_LLL1\\_2\\_f.pdf](http://www.aboriginalroundtable.ca/sect/lrng/bckpr/MNC_BgPaper_LLL1_2_f.pdf)

Chambre des communes. Comité permanent des affaires autochtones. *Premier rapport : Examen du Programme d'aide aux étudiants du niveau postsecondaire du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien*, 1989.

Comité directeur des projets d'apprentissage pour les Autochtones. *La Participation des Autochtones à la formation en apprentissage : Pour en arriver à des résultats*, 1999

Commission royale sur les peuples autochtones. *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*, volume 3, *Vers un ressourcement*, chapitre 5, « L'éducation », Ottawa, Ministre des Approvisionnements et des Services du Canada, 1996

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). *Renseignements généraux sur le plan d'action du CMEC pour l'éducation des Autochtones*  
<http://www.cmec.ca/publications/BackgrounderAboriginalEducation.fr.pdf>

First Nations Education Steering Committee. *The Continued Gap: An Analysis of the Indian and Northern Affairs Canada Post-Secondary Education Guidelines in Regards to Transitions to Post-Secondary Opportunities*, 2005  
[http://fnesc.bc.ca/about/Gap%20Paper%20-%20September%209,%202005%20\(1\).doc](http://fnesc.bc.ca/about/Gap%20Paper%20-%20September%209,%202005%20(1).doc)

Holmes, David. *Faire place aux différences : l'éducation postsecondaire parmi les Autochtones, les personnes handicapées et les personnes ayant des enfants*. Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2005.  
[http://www.millenniumscholarships.ca/images/Publications/embracing\\_fr.pdf](http://www.millenniumscholarships.ca/images/Publications/embracing_fr.pdf)

Hull, Jeremy.

*Études postsecondaires et situation à l'égard de l'activité des autochtones Canada, 1996. Prologica Research Inc., 2000. [http://epe.lac-bac.gc.ca/100/200/301/inac-ainc/aboriginal\\_ps\\_edu-f/pse\\_f.pdf](http://epe.lac-bac.gc.ca/100/200/301/inac-ainc/aboriginal_ps_edu-f/pse_f.pdf)*

*Résultats de la population autochtone dans l'enseignement postsecondaire et sur le marché du travail Canada, 2001. Prologica Research Inc., 2005. [http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/ra/pse/01/01\\_f.pdf](http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/ra/pse/01/01_f.pdf)*

Human Capital Strategies. *Final Report - Review of Aboriginal Post-Secondary Education Programs, Services and Strategies/Best Practices & Aboriginal Special Projects Funding (ASPF) Program*. Submitted to the British Columbia Ministry of Advanced Education, 2005  
[http://www.aved.gov.bc.ca/aboriginal/aboriginal\\_strategies\\_final\\_rprt\\_june05.pdf](http://www.aved.gov.bc.ca/aboriginal/aboriginal_strategies_final_rprt_june05.pdf)

Junor, Sean et Alex Usher. *Le prix du savoir 2004 : l'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada*. Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2004.  
[http://www.millenniumscholarships.ca/uploadfiles/documents/research/Prix\\_du\\_Savoir-2004.pdf](http://www.millenniumscholarships.ca/uploadfiles/documents/research/Prix_du_Savoir-2004.pdf)

R.A. Malatest & Associates Ltd.

*Pratiques exemplaires permettant d'accroître les taux de scolarisation postsecondaire des autochtones. Rapport préparé pour le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC], 2002.*  
<http://www.cmec.ca/postsec/malatest.fr.pdf>

*La population autochtone et l'éducation postsecondaire : Ce que les enseignants ont appris*. Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2004.  
[http://www.millenniumscholarships.ca/images/Publications/aboriginal\\_en.pdf](http://www.millenniumscholarships.ca/images/Publications/aboriginal_en.pdf)

Mendelson, Michael. *Aboriginal Peoples and Postsecondary Education in Canada*. Ottawa: Caledon Institute of Social Policy, 2006.  
<http://www.caledoninst.org/Publications/PDF/595ENG%2Epdf>

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Direction générale de l'évaluation et de la vérification interne.

Vérification du Programme de soutien aux étudiants de niveau postsecondaire, juin 2005  
[http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/ae/au/01-15/01-15\\_f.pdf](http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/ae/au/01-15/01-15_f.pdf)

Évaluation du Programme d'enseignement postsecondaire, juin 2005  
[http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/ae/ev/01-29/01-29\\_f.pdf](http://www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/ae/ev/01-29/01-29_f.pdf)

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Rapport final du Groupe de travail national du ministre sur l'éducation. *Nos enfants – Gardiens du savoir sacré*, Ottawa 2002  
[http://www.ainc-inac.gc.ca/ps/edu/finre/ouchi\\_f.pdf](http://www.ainc-inac.gc.ca/ps/edu/finre/ouchi_f.pdf)

Gouvernement de l'Ontario. Ministère de la Formation et des Collèges et Universités. *Ontario – Chef de file en éducation: Rapport et recommandations*, 2005  
<http://www.edu.gov.on.ca/fre/document/reports/postsecf.pdf>

Richardson, Cathy et Natasha Blanchet-Cohen. *Survey of Post-Secondary Education Programs in Canada for Aboriginal Peoples*. Institute for Child Rights and Development and First Nations Partnerships Program. Victoria, B.C.: University of Victoria., 2000.  
<http://web.uvic.ca/iicrd/graphics/Canada%20Survey%20Report.PDF>

Sénat. Comité sénatorial permanent des peuples autochtones. *Les jeunes Autochtones vivant en milieu urbain : Plan d'action pour le changement*, octobre 2003  
<http://www.parl.gc.ca/37/2/parlbus/commbus/senate/Com-f/abor-f/rep-f/repfinoct03-f.htm>



## ANNEXE C LISTE DES TÉMOINS

Organisations et individus	Date	Réunion
<b>BC First Nations Leadership Council</b> Nathan Matthew, principal conseiller et négociateur, Éducation	26/09/2006	17
<b>Caledon Institute of Social Policy</b> Michael Mendelson, analyste de politique	24/10/2006	21
<b>Commission scolaire crie</b> Gordon Blackned, président	17/10/2006	19
<b>Conseil en Éducation des Premières Nations, Québec</b> Lise Bastien, directrice, Conseil en Éducation des Premières Nations Gilbert Whiteduck, conseiller principal en éducation	17/10/2006	19
<b>Fondation nationale des réalisations autochtones</b> Roberta Jamieson, présidente directrice-générale Paulette Tremblay, directrice, Éducation postsecondaire	24/10/2006	21
<b>Grand Conseil de Prince Albert</b> Keith Frame, coordonnateur de recherche	28/09/2006	18
<b>Membertou First Nation</b> Darren GooGoo, directeur de l'éducation	31/10/2006	22
<b>Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien</b> Richard Budgell, coordonnateur exécutif de l'éducation postsecondaire, Direction générale de l'éducation Christine Cram, sous-ministre adjointe déléguée, Politiques socio-économique et opérations régionales Allan MacDonald, directeur général, Interlocuteur fédéral auprès de Métis et des indiens non inscrits Mary Tobin Oates, conseillère principale, Secrétariat des relations avec les Inuits	19/10/2006	20
<b>Nunavut Tunngavik Incorporated</b> Joanasie Akumalik, directrice, Relations gouvernementales et publiques Nathan Obed, directeur, département social et culturel Laurie Pelly, conseillère juridique	19/09/2006	14

<b>Organisations et individus</b>	<b>Date</b>	<b>Réunion</b>
<b>Programme Nunavut Sivuniksavut</b> Tommy Akulukjuk, gradué Murray Angus, moniteur Mishaël Gordon, étudiante Morley Hanson, coordonnateur Jackie Price, monitrice David Sevkoak, moniteur Juanita Taylor, conseil d'administration	19/09/2006	14
<b>Université de Winnipeg</b> Mary Young, directrice, Centre de services aux étudiants	26/09/2006	17
<b>Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue</b> Edith Cloutier, présidente du conseil d'administration Johanne Jean, rectrice	17/10/2006	19

# ANNEXE D

## LISTE DES MÉMOIRES

---

### Organisations et individus

---

L'Assemblée des Premières Nations

Association des femmes autochtones du Canada

Association nationale des centres d'amitié

Caledon Institute of Social Policy

Congrès des peuples autochtones

Conseil en Éducation des Premières Nations, Québec

First Nations Technical Institute

Grand Conseil de Prince Albert

National Association of Indigenous Institutes of Higher Learning

Programme Nunavut Sivuniksavut

Smith-Spencer, Kimberly



# DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents (*séances n<sup>os</sup> 14, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 31, 32 et 34*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président  
Colin Mayes, député

